

Envoyé en préfecture le 20/10/2020  
Reçu en préfecture le 20/10/2020  
Affiché le 20/10/2020   
ID : 030-200066918-20201012-C2020\_07\_28-DE



Envoyé en préfecture le 20/01/2021  
Reçu en préfecture le 20/01/2021  
Affiché le 20/01/2021  
ID : 030-213001092-20210111-DE2021003-DE

## COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

---

### **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif**

**Exercice 2019**

---

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le 20/10/2020

ID : 030-213001092-20210111-DE2021003-DEE

## TABLE DES MATIERES

1. Données générales .....	9
2. Caractérisation technique du service .....	14
2.1 Présentation du territoire desservi .....	14
2.2 Estimation de la population desservie (D201.0) .....	19
2.3 Nombre d'abonnés.....	21
2.4 Volumes facturés.....	23
2.5 Détail des imports et exports d'effluents .....	25
2.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D202.0).....	25
2.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) .....	25
2.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	25
STEU n°1 : STEU Intercommunale – St Hilaire de Brethmas.....	26
STEU n°2 : Anduze .....	27
STEU n°3 : Aujac .....	28
STEU n°4 : Bagard .....	29
STEU n°5 : Boisset et Gaujac.....	30
STEU n°6 : Bonnevaux – Hameau de Bonnevaux .....	31
STEU n°7 : Bonnevaux – Nojaret Haut.....	32
STEU n°8 : Bonnevaux – Nojaret Bas .....	33
STEU n°9 : Boucoiran et Nozières.....	34
STEU n°10 : Brignon.....	35
STEU n°11 : Brouzet les Alès.....	36
STEU n°12 : Castelnau Valence.....	37
STEU n°13 : Cendras .....	38
STEU n°14 : Chambon Chamborigaud - La Jasse .....	39
STEU n°15 : Chamborigaud - Village Nouvelle.....	40
STEU n°16 : Concoules.....	41
STEU n°17 : Corbès .....	42
STEU n°18 : Cruviers Lascours .....	43
STEU n°19 : Deaux .....	44
STEU n°20 : Euzet .....	45
STEU n°21 : Générargues Montsauve .....	46
STEU n°22 : Générargues – Blateiras.....	47
STEU n°23 : Génolhac Nouvelle.....	48
STEU n°24 : La Vernarède.....	49
STEU n°25 : Le Martinet - Village.....	50
STEU n°26 : Le Martinet 2 - Arbousset .....	51
STEU n°27 : Les Mages .....	52
STEU n°28 : Les Plans.....	53
STEU n°29 : Intercommunale Haut Gardon – L'Habitarelle.....	54
STEU n°30 : Les Salles du Gardon - La Favède .....	55
STEU n°31 : Laval Pradel – Hameau du Pradel .....	56
STEU n°32 : Laval Pradel - Mas Dieu.....	57
STEU n°33 : Lézan .....	58
STEU n°34 : Martignargues.....	59
STEU n°35 : Massanes .....	60
STEU n°36 : Intercommunale Massillargues Atuech - Tornac .....	61
STEU n°37 : Méjannes les Alès .....	62
STEU n°38 : Mialet.....	63
STEU n°39 : Mons Célas.....	64

STEU n°40 : Mons Village .....	66
STEU n°41 : Monteils .....	66
STEU n°42 : Ners .....	67
STEU n°43 : Portes L'Affenadou .....	68
STEU n°44 : Portes Village .....	69
STEU n°45 : Ribaute les Tavernes .....	70
STEU n°46 : Rousson - Le Saut du Loup .....	71
STEU n°47 : Rousson - Fangas .....	72
STEU n°48 : Saint Césaire de Gauzignan .....	73
STEU n°49 : Saint Christol-lez-Alès .....	74
STEU n°50 : Saint Etienne de l'Olm .....	75
STEU n°51 : Saint Florent sur Auzonnet .....	76
STEU n°52 : Saint Hippolyte de Caton .....	77
STEU n°53 : Saint Jean de Ceyrargues .....	78
STEU n°54 : Saint Jean de Serres .....	79
STEU n°55 : Saint Jean du Gard .....	80
STEU n°56 : Saint Jean du Gard – Falguières (fosse) .....	81
STEU n°57 : Saint Julien de Cassagnas .....	82
STEU n°58 : Saint Just et Vacquières – Maruéjols les Bois .....	83
STEU n°59 : Saint Just et Vacquières - Village .....	84
STEU n°60 : Saint Just et Vacquières - Hameau de Vacquières .....	85
STEU n°61 : Saint Just et Vacquières - Mas Champion .....	86
STEU n°62 : Saint Maurice de Cazevieille .....	87
STEU n°63 : Saint Privat des Vieux .....	88
STEU n°64 : Saint Sébastien d'Aigrefeuille .....	89
STEU n°65 : Salindres .....	90
STEU n°66 : Servas .....	91
STEU n°67 : Seynes .....	92
STEU n°68 : Soustelle - La Clédette (Mairie) .....	93
STEU n°69 : Soustelle Le Sollier .....	94
STEU n°70 : Thoiras La Châtaigneraie .....	95
STEU n°71 : Thoiras Le Village .....	96
STEU n°72 : Tornac .....	97
STEU n°73 : Vézénobres .....	98
2.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	99
2.9.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	99
2.9.2 Quantités de boues évacuées par ouvrages d'épuration .....	101
3. Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	103
3.1 Commune d'Alès .....	103
3.2 Commune d'Anduze .....	105
3.3 Commune d'Aujac .....	107
3.4 Commune de Bagard .....	109
3.5 Commune de Boisset et Gaujac .....	111
3.6 Commune de Bonnevaux .....	113
3.7 Commune de Boucoiran et Nozières .....	115
3.8 Commune de Branoux les Taillades .....	117
3.9 Commune de Brignon .....	119
3.10 Commune de Brouzet les Alès .....	121
3.11 Commune de Castelnaud Valence .....	123
3.12 Commune de Cendras .....	125
3.13 Commune de Chambon .....	127

3.14	Commune de Chamborigaud.....	
3.15	Commune de Concoules.....	131
3.16	Commune de Corbès .....	133
3.17	Commune de Cruviers Lascours .....	135
3.18	Commune de Deaux .....	137
3.19	Commune d'Euzet.....	139
3.20	Commune de Générargues.....	141
3.21	Commune de Génolhac .....	143
3.22	Commune de La Grand'Combe.....	145
3.23	Commune de La Vernarède .....	147
3.24	Commune de Le Martinet.....	149
3.25	Commune de Les Mages.....	151
3.26	Commune de Les Plans.....	153
3.27	Commune Les Salles du Gardon .....	155
3.28	Commune de Laval Pradel .....	157
3.29	Commune de Lézan .....	159
3.30	Commune de Martignargues.....	161
3.31	Commune de Massanes.....	163
3.32	Commune de Massillargues Atuech .....	165
3.33	Commune de Méjannes les Alès .....	167
3.34	Commune de Mialet.....	169
3.35	Commune de Mons .....	171
3.36	Commune de Monteils .....	173
3.37	Commune de Ners .....	175
3.38	Commune de Portes .....	177
3.39	Commune de Ribaute les Tavernes .....	179
3.40	Commune de Rousson.....	181
3.41	Commun de Saint Césaire de Gauzignan.....	183
3.42	Commune de Saint Christol-lez-Alès .....	185
3.43	Commune de Saint Etienne de l'Olm.....	187
3.44	Commune de Saint Florent sur Auzonnet .....	189
3.45	Commune de Saint Hilaire de Brethmas .....	191
3.46	Commune de Saint Hippolyte de Caton .....	193
3.47	Commune de Saint Jean de Ceyrargues .....	195
3.48	Commune de Saint Jean de Serres .....	197
3.49	Commune de Saint Jean de Valériscle .....	199
3.50	Commune de Saint Jean du Gard .....	201
3.51	Commune de Saint Jean du Pin .....	203
3.52	Commune de Saint Julien de Cassagnas.....	205
3.53	Commune de Saint Julien les Rosiers .....	207
3.54	Commune de Saint Just et Vacquières.....	209
3.55	Commune de Saint Martin de Valgalgues.....	211
3.56	Commune de Saint Maurice de Cazevieille .....	213
3.57	Commune de Saint Privat des Vieux .....	215
3.58	Commune de Saint Sébastien d'Aigrefeuille .....	217
3.59	Commune de Sainte Cécile d'Andorge .....	219
3.60	Commune de Salindres.....	221
3.61	Commune de Sénéchas .....	223
3.62	Commune de Servas .....	225

3.63	Commune de Seynes .....	
3.64	Commune de Soustelle .....	229
3.65	Commune de Thoiras.....	231
3.66	Commune de Tornac.....	233
3.67	Commune de Vézénobres.....	235
4.	Recettes de la collectivité .....	237
5.	Recettes des exploitants (si contrat de délégation).....	237
6.	Indicateurs de performance .....	238
6.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	238
6.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	238
6.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	240
6.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	240
6.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	240
6.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	241
6.6.1	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas ....	242
6.6.2	STEU d'Anduze .....	242
6.6.3	STEU d'Aujac .....	243
6.6.4	STEU de Bagard .....	243
6.6.5	STEU de Boisset et Gaujac .....	244
6.6.6	STEU de Bonnevaux – Hameau de Bonnevaux .....	244
6.6.7	STEU de Bonnevaux – Nojaret Haut .....	245
6.6.8	STEU de Bonnevaux – Nojaret Bas .....	245
6.6.9	STEU de Boucoiran et Nozières.....	246
6.6.10	STEU de Brignon .....	246
6.6.11	STEU de Brouzet les Alès .....	247
6.6.12	STEU de Castelnau Valence .....	247
6.6.13	STEU de Cendras .....	248
6.6.14	STEU de Chambon Chamborigaud - La Jasse .....	248
6.6.15	STEU de Chamborigaud - Village .....	249
6.6.16	STEU de Concoules.....	249
6.6.17	STEU de Corbès .....	250
6.6.18	STEU de Cruviers Lascours .....	250
6.6.19	STEU de Deaux .....	251
6.6.20	STEU d'Euzet .....	251
6.6.21	STEU de Générargues Montsauve.....	252
6.6.22	STEU de Générargues Blateiras .....	252
6.6.23	STEU de Génolhac .....	253
6.6.24	STEU de La Vernarède .....	253
6.6.25	STEU Le Martinet Village.....	254
6.6.26	STEU Le Martinet Arbousset .....	254
6.6.27	STEU Les Mages.....	255
6.6.28	STEU des Plans .....	255
6.6.29	STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon) .....	256
6.6.30	STEU des Salles du Gardon La Favède.....	256
6.6.31	STEU de Laval Pradel Hameau du Pradel.....	257
6.6.32	STEU de Laval Pradel Mas Dieu .....	257
6.6.33	STEU de Lézan.....	258
6.6.34	STEU de Martignargues .....	258
6.6.35	STEU de Massanes .....	259
6.6.36	STEU Intercommunale Massillargues Atuech - Tornac .....	259
6.6.37	STEU de Méjannes les Alès .....	260

6.6.38	STEU de Mialet .....	261
6.6.39	STEU de Mons Célas .....	261
6.6.40	STEU de Mons Village .....	262
6.6.41	STEU de Monteils .....	262
6.6.42	STEU de Ners .....	263
6.6.43	STEU de Portes L'Affenadou .....	263
6.6.44	STEU de Portes Village .....	264
6.6.45	STEU de Ribaute les Tavernes .....	264
6.6.46	STEU de Rousson Le Saut du Loup .....	265
6.6.47	STEU de Rousson Fangas .....	265
6.6.48	STEU de Saint Césaire de Gauzignan .....	266
6.6.49	STEU de Saint Christol-lez-Alès .....	266
6.6.50	STEU de Saint Etienne de l'Olm .....	267
6.6.51	STEU de Saint Florent sur Auzonnet .....	267
6.6.52	STEU de Saint Hippolyte de Caton .....	268
6.6.53	STEU de Saint Jean de Ceyrargues .....	268
6.6.54	STEU de Saint Jean de Serres .....	269
6.6.55	STEU de Saint Jean du Gard .....	269
6.6.56	STEU de Saint Julien de Cassagnas .....	270
6.6.57	STEU de Falguières - Saint Jean du Gard .....	270
6.6.58	STEU de Maruejols les Bois - Saint Just et Vacquières .....	271
6.6.59	STEU de Saint Just - Saint Just et Vacquières .....	271
6.6.60	STEU du Hameau de Vacquières - Saint Just et Vacquières .....	272
6.6.61	STEU du Mas Champion - Saint Just et Vacquières .....	272
6.6.62	STEU de Saint Maurice de Cazeville .....	273
6.6.63	STEU de Saint Privat des Vieux .....	273
6.6.64	STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille .....	274
6.6.65	STEU de Salindres .....	274
6.6.66	STEU de Servas .....	275
6.6.67	STEU de Seynes .....	275
6.6.68	STEU de La Clédette – Soustelle (Mairie) .....	276
6.6.69	STEU du Sollier - Soustelle .....	276
6.6.70	STEU de La Châtaigneraie - Thoiras .....	277
6.6.71	STEU du Village - Thoiras .....	277
6.6.72	STEU de Tornac .....	278
6.6.73	STEU de Vézénobres .....	278
6.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	279
6.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	281
6.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	283
6.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) .....	283
6.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) .....	285
6.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256,2) .....	286
6.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	287
6.14	Taux de réclamations (P258.1) .....	288
7.	Financement des investissements .....	290
7.1	Montants financiers .....	290
7.2	Etat de la dette .....	290
7.3	Amortissements .....	290
7.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	291
7.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au	

cours du dernier exercice .....	
8. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	292
8.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207,0).....	292
8.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. article L 1115-1-1 du C.G.C.T.).....	292
9. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	293

## 1. Données générales

Le tableau ci-dessous indique, pour l'exercice 2019, pour chaque commune, le mode de gestion du service, le nombre d'abonnés, les volumes facturés, le linéaire de réseau entretenu et la station de traitement des eaux usées associée (avec sa capacité) :

Commune	Gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseau (ml)	Station	Procédé d'épuration	Année	Capacité
Alès	DSP	21 407 ab.	2 028 448 m <sup>3</sup>	214 131 ml	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000 EH
Anduze	Régie	2 068 ab.	196 968 m <sup>3</sup>	46 018 ml	STEU d'Anduze	Boue activée	1998	9 000 EH
Aujac	Régie	40 ab.	1 920 m <sup>3</sup>	840 ml	STEU d'Aujac	Décanteur digesteur + lit filtrant	1989	72 EH
Bagard	DSP	535 ab.	76 626 m <sup>3</sup>	11 880 ml	STEU de Bagard	Boue activée aération prolongée	2001 puis agrandie en 2009	1 800 EH
Boisset et Gaujac	DSP	587 ab.	70 191 m <sup>3</sup>	17 229 ml	STEU de Boisset et Gaujac	Boue activée faible charge	1990	1 500 EH
Bonnevaux	Régie	49 ab.	1 919 m <sup>3</sup>	931 ml	STEU Hameau de Bonnevaux	Filtre compact EPARCO	-	100 EH
					STEU Nojaret Haut	Filtre compact EPARCO	-	50 EH
					STEU Nojaret Bas	Filtre compact EPARCO	-	50 EH
Boucoiran et Nozières	DSP	290 ab.	31 071 m <sup>3</sup>	3 841 ml	STEU de Boucoiran et Nozières	Boue activée	1976	800 EH
Branoux les Taillades	Régie	659 ab.	48 418 m <sup>3</sup>	18 790 ml	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300 EH
Brignon	Régie	354 ab.	29 971 m <sup>3</sup>	6 324 ml	STEU de Brignon	Boue activée	2003	850 EH
Brouzet les Alès	Régie	210 ab.	12 653 m <sup>3</sup>	3 200 ml	STEU de Brouzet les Alès	Filtre planté de roseaux	2012	800 EH
Castelnau Valence	Régie	183 ab.	14 596 m <sup>3</sup>	3 731 ml	STEU de Castelnau Valence	Boue activée	1970	250 EH
Cendras	Régie	791 ab.	59 929 m <sup>3</sup>	15 650 ml	STEU de Cendras	Boue activée faible charge	1987	2 000 EH
Chambon	Régie	98 ab.	3 615 m <sup>3</sup>	4 184 ml	STEU Chambon Chamborigaud La Jasse	Filtres Plantés	2012	500 EH
Chamborigaud	Régie	435 ab.	25 778 m <sup>3</sup>	7 500 ml	STEU Chamborigaud Village	Disques biologiques	2018	1 500 EH

Concoules	Régie	158 ab.	12 195 m3	4 025 ml	STEU de Concoules	Boue activée faible charge		
Corbès	DSP	13 ab.	1 793 m3	402 ml	STEU de Corbès	Décanteur digesteur + lit filtrant	1989	40 EH
Cruviers Lascours	Régie	346 ab.	40 959 m3	8 270 ml	STEU de Cruviers Lascours située sur la commune de Brignon	Filtre planté de roseaux	2009	1 000 EH
Deaux	Régie	203 ab.	20 392 m3	6 078 ml	STEU de Deaux	Lit bactérien	1994	750 EH
Euzet les Bains	Régie	224 ab.	23 027 m3	8 774 ml	STEU d'Euzet située sur la commune de Saint Jean de Ceyrargues	Filtre planté de roseaux	2014	800 EH
Généralgues	DSP	283 ab.	30 630 m3	8 550 ml	STEU du Bourg ou de Montsauve	Lit bactérien	1975 et réhabilitation complète avec extension en 1983	450 EH
					STEU de Bateiras	Décanteur digesteur + filtre à sable	2001	200 EH
Génolhac	Régie	674 ab.	38 717 m3	12 790 ml	STEU Génolhac Nouvelle	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	2015	1 800 EH
La Grand'Combe	Régie	2 500 ab.	165 963 m3	35 790 ml	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300 EH
La Vernarède	Régie	300 ab.	24 046 m3	6 460 ml	STEU de La Vernarède	Filtre planté de roseaux	2007	750 EH
Le Martinet	Régie	344 ab.	23 877 m3	8 300 ml	STEU Le Martinet Village	Boue activée faible charge	1996	1 000 EH
					STEU Le Martinet Arbousset	Fosse	-	-
Les Mages	Régie	901 ab.	74 600 m3	20 042 ml	STEU Les Mages - interco	Boue activée faible charge	1999	3 500 EH
Les Plans	Régie	115 ab.	15 023 m3	6 400 ml	STEU des Plans	Disque biologique	2009	200 EH
Les Salles du Gardon	Régie	1 240 ab.	88 619 m3	21 750 ml	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300 EH
					STEU de La Favède	Lit bactérien	1986	400 EH

Laval Pradel	Régie	169 ab.	13 605 m3	4 217 ml	STEU de Laval Pradel	Fosse toutes eaux à sable	2005	230 EH
					STEU du Mas Dieu	Filtre planté de roseaux	2016	315 EH
Lézan	DSP	735 ab.	70 134 m3	13 097 ml	STEU de Lézan	Boue activée	1996	1 500 EH
Martignargues	Régie	152 ab.	14 219 m3	4 355 ml	STEU de Martignargues	Lagunage	1988	220 EH
Massanes	Régie	104 ab.	9 331 m3	3 965 ml	STEU de Massanes	Décanteur digesteur + lit d'infiltration	1999	300 EH
Massillargues Atuech	Régie	373 ab.	36 734 m3	12 410 ml	STEU du Syndicat des eaux Tornac - Massillargues Atuech	Filtre planté de roseaux	2012	1 700 EH
Méjannes les Alès	DSP	244 ab.	29 829 m3	7 044 ml	STEU de Méjannes les Alès	Filtre planté de roseaux	2012	1 300 EH
Mialet	DSP	305 ab.	15 896 m3	10 328 ml	STEU de Mialet	Boue activée aération prolongée	1978 et réhabilitation en 2002	2 000 EH
Mons	DSP	528 ab.	57 674 m3	11 817 ml	STEU de Mons Celas	Boue activée faible charge	1989	1 000 EH
					STEU de Mons Village	Boue activée faible charge	1991	1 000 EH
Monteils	Régie	58 ab.	6 834 m3	1 390 ml	STEU de Monteils	Filtre à sable	2001	100 EH
Ners	Régie	330 ab.	29 993 m3	6 000 ml	STEU de Ners	Boue activée	1989	1 000 EH
Portes	Régie	120 ab.	7 219 m3	2 560 ml	STEU de Portes L'Affenadou	Lit bactérien	1975	350 EH
					STEU de Portes Village	Lit bactérien	1968	300 EH
Ribaute les Tavernes	DSP	783 ab.	86 189 m3	17 194 ml	STEU de Ribaute les Tavernes	Boue activée faible charge	1993	1 500 EH
Rousson	DSP	1 597 ab.	160 405 m3	39 810 ml	STEU Le Saut du Loup	Boue activée faible charge	1988	3 000 EH
					STEU de Fangas	Filtre planté de roseaux	-	700 EH
Saint Césaire de Gauzignan	DSP	122 ab.	9 672 m3	3 356 ml	STEU de Saint Césaire de Gauzignan	Boue activée	1972 et réhabilitation en 2000	300 EH
Saint Christol lez Alès	DSP	2 682 ab.	322 621 m3	50 436 ml	STEU de Saint Christol lez Alès	Boue activée aération prolongée	1994 : 6500 EH puis en 2009 : passage forte charge 8500 EH	8 500 EH
Saint Etienne de l'Olm	Régie	82 ab.	4 112 m3	1 600 ml	STEU de Saint Étienne de l'Olm	Lagune + filtre à sable	2005	230 EH
Saint Florent sur Auzonnet	Régie	622 ab.	50 239 m3	12 321 ml	STEU de Saint Florent sur Auzonnet	Boue activée faible charge	1986	1 300 EH

Saint Hilaire de Brethmas	DSP	1 763 ab.	184 339 m3	40 539 ml	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée prolongée	2003	50 000 EH
Saint Hippolyte de Caton	Régie	117 ab.	9 926 m3	3 200 ml	STEU de Saint Hippolyte de Caton	Filtre planté de roseaux	2010	350 EH
Saint Jean de Ceyrargues	Régie	98 ab.	6 839 m3	3 792 ml	STEU de Saint Jean de Ceyrargues	Filtre planté de roseaux	2014	450 EH
Saint Jean de Serres	Régie	258 ab.	18 968 m3	3 400 ml	STEU de Saint Jean de Serres	Boue activée	1976	500 EH
Saint Jean de Valérisclé	Régie	344 ab.	17 922 m3	12 650 ml	STEU Les Mages - interco	Boue activée faible charge	1999	3 500 EH
Saint Jean du Gard	DSP	1 253 ab.	124 950 m3	24 268 ml	STEU de Falguières	Décantation	2004	30 EH
					STEU de Saint Jean du Gard	Boue activée aération prolongée	1993	5 000 EH
Saint Jean du Pin	DSP	371 ab.	34 861 m3	9 789 ml	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000 EH
Saint Julien de Cassagnas	Régie	302 ab.	28 077 m3	6 840 ml	STEU Saint Julien de Cassagnas	Boue activée faible charge	1998	600 EH
Saint Julien les Rosiers	Régie	1 359 ab.	125 444 m3	26 499 ml	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000 EH
Saint Just et Vacquières	Régie	69 ab.	10 770 m3	3 000 ml	STEU de Maruejols les bois (lagunage commun avec la commune de Mons)	Lagune	1990	90 EH
					STEU de Saint Just	Lagune	1990	200 EH
					STEU du Hameau de Vacquières	Fosse toutes eaux	1999	40 EH
					STEU du Mas Champion	Fosse toutes eaux	1996	50 EH
Saint Martin de Valgagues	DSP	1 896 ab.	175 481 m3	38 064 ml	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000 EH
Saint Maurice de Cazevieille	Régie	339 ab.	28 281 m3	8 180 ml	STEU de Saint Maurice de Cazevieille	Filtre planté de roseaux	2009	1 100 EH
Saint Privat des Vieux	DSP	2 123 ab.	259 238 m3	48 056 ml	STEU de Saint Privat des Vieux	Boue activée aération prolongée	1989	3 000 EH
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Régie	128 ab.	8 739 m3	5 205 ml	STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Filtre planté de roseaux	2009	350 EH
Sainte Cécile d'Andorge	Régie	153 ab.	9 873 m3	4 863 ml	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300 EH
Salindres	DSP	1 566 ab.	127 140 m3	38 152 ml	STEU de Salindres	Boue activée aération prolongée	1973	5 000 EH

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le 20/10/2020

ID : 030-213001092-20210111-DE2021003-DE

Sénéchas	Régie	16 ab.	632 m3	770 ml	STEU Génolhac Nouvelle	Boue activée prolongée (très faible charge)	2015	1 800 EH
Servas	Régie	77 ab.	6 223 m3	2 950 ml	STEU de Servas	Lagune	1991	100 EH
Seynes	Régie	108 ab.	3 942 m3	2 735 ml	STEU de Seynes	Filtre planté de roseaux	2013	350 EH
Soustelle	DSP	14 ab.	643 m3	743 ml	STEU du Sollier	Fosse toutes eaux + épandage	-	40 EH
					STEU de la Clédette	Fosse toutes eaux + épandage	2012	50 EH
Thoiras	DSP	29 ab.	1 267 m3	1 454 ml	STEU de la Châtaigneraie	Fosse toutes eaux	-	34 EH
					STEU du Village Thoiras	Décanteur digesteur + lit filtrant	-	60 EH
Tornac	Régie	89 ab.	22 239 m3	6 123 ml	STEU du Village Tornac	Filtre planté de roseaux	2008	300 EH
		167 ab.			STEU du Syndicat des eaux Tornac - Massillargues Atuech	Filtre planté de roseaux	2012	1 700 EH
Vézénobres	DSP	751 ab.	85 728 m3	19 697 ml	STEU de Vézénobres	Filtre planté de roseaux	2006	1 600 EH
<b>Total de 67 Communes</b>	<b>23 en DSP</b>	<b>57 384 ab.</b>	<b>5 362 174 m3</b>	<b>1 014 750 ml</b>	<b>73 stations de traitement des eaux usées</b>			
	<b>44 en régie</b>							

## 2. Caractérisation technique du service

### 2.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **Communauté Alès Agglomération**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Communauté d'Agglomération**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :**

Alès, Anduze, Aujac, Bagard, Boisset et Gaujac, Bonnevaux, Boucoiran et Nozières, Branoux les Taillades, Brignon, Brouzet les Alès, Castelnau Valence, Cendras, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Corbès, Cruviers Lascours, Deaux, Euzet, Générargues, Génolhac, La Grand'Combe, La Vernarède, Le Martinet, Les Mages, Les Plans, Les Salles du Gardon, Laval Pradel, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues Attuech, Méjannes les Alès, Mialet, Mons, Monteils, Ners, Portes, Ribaute les Tavernes, Rousson, Saint Césaire de Gauzignan, Saint-Christol-lez-Alès, Saint Etienne de l'Olm, Saint Florent sur Auzonnet, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Hippolyte de Caton, Saint Jean de Ceyrargues, Saint Jean de Serres, Saint Jean de Valériscle, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Julien de Cassagnas, Saint Julien les Rosiers, Saint Just et Vacquières, Saint Martin de Valgalgues, Saint Maurice de Cazevielle, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Sainte Cécile d'Andorge, Salindres, Sénéchas, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vézénobres

- Existence d'une CCSP  Oui  Non

- Zonage**

Commune	Zonage	Date d'approbation
Alès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2011
Anduze	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 16 octobre 2013
Aujac	-	-
Bagard	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 8 mars 2007
Boisset et Gaujac	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2004
Bonnevaux	Oui	-
Boucoiran et Nozières	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2003
Branoux les Taillades	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 10 mai 2007
Brignon	-	-
Brouzet les Alès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2008
Castelnau Valence	Oui	-
Cendras	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 26 février 2007
Chambon	Oui	-
Chamborigaud	Oui	-
Concoules	Oui	-
Corbès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2009
Cruviers Lascours	Oui	-
Deaux	Oui	Délibération du conseil municipal en 2013
Euzet	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 27 août 2010
Généralgues	Oui	-
Génolhac	Oui	-
La Grand'Combe	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2007
La Vernarède	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2004
Le Martinet	Oui	-
Les Mages	Oui	-
Les Plans	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2009
Les Salles du Gardon	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2007
Laval Pradel	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 19 mars 2007
Lézan	Oui	-
Martignargues	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2007
Massanes	-	-
Massillargues Attuech	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2007
Méjannes les Alès	Oui	Non approuvé
Mialet	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 19 juillet 2011
Mons	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 20 octobre 2008
Monteils	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2004
Ners	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2011
Portes	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2007
Ribaute les Tavernes	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 12 février 2008
Rousson	-	-
Saint Césaire de Gauzignan	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2007
Saint Christol-lez-Alès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 1 septembre 2009
Saint Etienne de l'Olm	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2003
Saint Florent sur Auzonnet	-	-
Saint Hilaire de Brethmas	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2013
Saint Hippolyte de Caton	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 5 octobre 2010
Saint Jean de Ceyrargues	Oui	-
Saint Jean de Serres	Oui	Délibération du conseil municipal en 2008
Saint Jean de Valérisclé	Oui	-
Saint Jean du Gard	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2009
Saint Jean du Pin	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2010
Saint Julien de Cassagnas	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2006
Saint Julien les Rosiers	Oui	-
Saint Just et Vacquières	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 11 février 2008
Saint Martin de Valgalmes	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2010
Saint Maurice de Cazevieille	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2003
Saint Privat des Vieux	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2005
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2005
Sainte Cécile d'Andorge	Oui	-
Salindres	Oui	Délibérations du conseil municipal en date du 15 novembre 2000 et du 24 septembre 2001

Sénéchas	Oui	Délibération du conseil municipal
Servas	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 01 février 2013
Seynes	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2007
Soustelle	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2012
Thoiras	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2008
Tornac	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 2005
Vézénobres	Oui	-

- Existence d'un règlement de service :  Oui  
Date d'approbation : Délibération C2017\_13\_39 du Conseil de Communauté du 21 septembre 2017

### Mode de gestion du service

- Le service est exploité en
- régie
  - régie avec prestataire de service
  - régie intéressée
  - gérance
  - délégation de service public : affermage
  - délégation de service public : concession

### Délégation de service public :

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2008
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2019
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 3
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Boucoiran et Nozières :

- Nom du délégataire : Société de Distributions d'Eaux Intercommunales (S.D.E.I. - SUEZ)
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2019
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 9 août 2011
- Date de fin de contrat initial : 30 juin 2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de commune de Lézan :

- Nom du délégataire : Société de Distributions d'Eaux Intercommunales (S.D.E.I. - SUEZ)
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 1
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Méjannes les Alès :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Saint Césaire de Gauzignan :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 1
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 18 mai 2011
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2026
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Rousson :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 1 mars 2010
- Date de fin de contrat initial : 28 février 2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

**Les communes d'Alès Agglomération non citées ci-dessus sont exploitées en régie.**

## 2.2 Estimation de la population desservie (D201.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. L'estimation de la population desservie est de **106 476 habitants au 31/12/2019** (93 373 habitants au 31/12/2018)

Commune	Population totale légale 2017 - INSEE	Nombre abonnés AC	Nombre abonnés ANC	Nombre total abonnés	Estimation de la population desservie	Pourcentage population desservie
Alès	40 219	21 407	773	22 180	38 817	97%
Anduze	3 436	2 068	126	2 194	3 239	94%
Aujac	317	40	167	207	61	19%
Bagard	2 574	535	647	1 182	1 165	45%
Boisset et Gaujac	2 545	587	660	1 247	1 198	47%
Bonnevaux	277	49	24	73	186	67%
Boucoiran et Nozières	947	290	122	412	667	70%
Branoux les Taillades	1 340	659	108	767	1 151	86%
Brignon	771	354	27	381	716	93%
Brouzet les Alès	649	210	162	372	366	56%
Castelnau Valence	454	183	54	237	351	77%
Cendras	1 841	791	111	902	1 614	88%
Chambon	266	98	185	283	92	35%
Chamborigaud	852	416	178	594	597	70%
Concoules	258	158	193	351	116	45%
Corbès	154	13	72	85	24	15%
Cruviers Lascours	702	346	18	364	667	95%
Deaux	648	203	68	271	485	75%
Euzet	439	224	21	245	401	91%
Généralgues	699	283	108	391	506	72%
Génolhac	841	674	138	812	698	83%
La Grand'Combe	5 041	2 500	57	2 557	4 929	98%
La Vernarède	336	300	50	350	288	86%
Le Martinet	750	344	139	483	534	71%
Les Mages	2 074	901	323	1 224	1 527	74%
Les Plans	252	115	10	125	232	92%
Les Salles du Gardon	2 600	1 240	113	1 353	2 383	92%
Laval Pradel	1 161	169	429	598	328	28%
Lézan	1 537	735	32	767	1 473	96%
Martignargues	424	152	52	204	316	75%
Massanes	194	104	1	105	192	99%
Massillargues Atuech	662	373	41	414	596	90%
Méjannes les Alès	1 222	244	357	601	496	41%
Mialet	624	305	238	543	350	56%
Mons	1 677	528	338	866	1 022	61%
Monteils	656	58	236	294	129	20%

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le 20/10/2020

ID : 030-213001092-20210111-DE2021003-DEDE

Ners	702	330	74			
Portes	344	120	148	268	154	45%
Ribaute les Tavernes	2 209	783	200	983	1 760	80%
Rousson	4 106	1 597	320	1 917	3 421	83%
Saint Césaire de Gauzignan	382	122	42	164	284	74%
Saint Christol-lez-Alès	7 030	2 682	700	3 382	5 575	79%
Saint Etienne de l'Olm	388	82	114	196	162	42%
Saint Florent sur Auzonnet	1 173	622	172	794	919	78%
Saint Hilaire de Brethmas	4 313	1 763	560	2 323	3 273	76%
Saint Hippolyte de Caton	213	117	12	129	193	91%
Saint Jean de Ceyrargues	164	98	1	99	162	99%
Saint Jean de Serres	521	258	43	301	447	86%
Saint Jean de Valérisclé	669	344	65	409	563	84%
Saint Jean du Gard	2 433	1 253	334	1 587	1 921	79%
Saint Jean du Pin	1 511	371	340	711	788	52%
Saint Julien de Cassagnas	698	302	78	380	555	79%
Saint Julien les Rosiers	3 348	1359	157	1 516	3 001	90%
Saint Just et Vacquières	302	69	85	154	135	45%
Saint Martin de Valgagues	4 419	1 896	211	2 107	3 976	90%
Saint Maurice de Cazevieille	727	339	13	352	700	96%
Saint Privat des Vieux	5 182	2 123	428	2 551	4 313	83%
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	500	128	145	273	234	47%
Sainte Cécile d'Andorge	586	153	194	347	258	44%
Salindres	3 494	1 566	371	1 937	2 825	81%
Sénéchas	247	16	260	276	14	6%
Servas	209	77	33	110	146	70%
Seynes	161	108	4	112	155	96%
Soustelle	123	14	54	68	25	21%
Thoiras	436	29	229	258	49	11%
Tornac	904	256	272	528	438	48%
Vézénobres	1 774	751	146	897	1 485	84%
<b>Total de 67 Communes</b>	<b>128 707</b>	<b>57 384</b>	<b>12 183</b>	<b>69 567</b>	<b>106 476</b>	<b>83%</b>

### 2.3 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **57 384 abonnés au 31/12/2019**.

(57 246 abonnés au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés AC au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés AC au 31/12/2019	Variation en %
Alès	21 949	21 407	- 2.47%
Anduze	2 184	2 068	- 5.31%
Aujac	34	40	+ 17.65%
Bagard	526	535	+ 1.71%
Boisset et Gaujac	571	587	+ 2.80%
Bonnevaux	47	49	+ 4.26%
Boucoiran et Nozières	328	290	- 11.59%
Branoux les Taillades	609	659	+ 8.21%
Brignon	351	354	+ 0.85%
Brouzet les Alès	211	210	- 0.47%
Castelnau Valence	183	183	+ 0.00%
Cendras	821	791	- 3.65%
Chambon	90	98	+ 8.89%
Chamborigaud	399	416	+ 4.26%
Concoules	156	158	+ 1.28%
Corbès	13	13	+ 0.00%
Cruviers Lascours	333	346	+ 3.90%
Deaux	207	203	- 1.93%
Euzet	222	224	+ 0.90%
Généralgues	284	283	- 0.35%
Génolhac	657	674	+ 2.59%
La Grand'Combe	2 443	2 500	+ 2.33%
La Vernarède	301	300	- 0.33%
Le Martinet	328	344	+ 4.88%
Les Mages	921	901	- 2.17%
Les Plans	112	115	+ 2.68%
Les Salles du Gardon	1 194	1 240	+ 3.85%
Laval Pradel	160	169	+ 5.63%
Lézan	723	735	+ 1.66%
Martignargues	149	152	+ 2.01%
Massanes	92	104	+ 13.04%
Massillargues Atuech	346	373	+ 7.80%
Méjannes les Alès	246	244	- 0.81%

Mialet	300		
Mons	518	528	+ 1.93%
Monteils	61	58	- 4.92%
Ners	304	330	+ 8.55%
Portes	107	120	+ 12.15%
Ribaute les Tavernes	773	783	+ 1.29%
Rousson	1 536	1 597	+ 3.97%
Saint Césaire de Gauzignan	125	122	- 2.40%
Saint Christol-lez-Alès	2 623	2 682	+ 2.25%
Saint Etienne de l'Olm	77	82	+ 6.49%
Saint Florent sur Auzonnet	626	622	- 0.64%
Saint Hilaire de Brethmas	1 685	1 763	+ 4.63%
Saint Hippolyte de Caton	115	117	+ 1.74%
Saint Jean de Ceyrargues	95	98	+ 3.16%
Saint Jean de Serres	263	258	- 1.90%
Saint Jean de Valérisclé	335	344	+ 2.69%
Saint Jean du Gard	1 208	1 253	+ 3.73%
Saint Jean du Pin	362	371	+ 2.49%
Saint Julien de Cassagnas	290	302	+ 4.14%
Saint Julien les Rosiers	1 327	1 359	+ 2.41%
Saint Just et Vacquières	105	69	- 34.29%
Saint Martin de Valgalgues	1 861	1 896	+ 1.88%
Saint Maurice de Cazevieille	327	339	+ 3.67%
Saint Privat des Vieux	2 005	2 123	+ 5.89%
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	127	128	+ 0.79%
Sainte Cécile d'Andorge	132	153	+ 15.91%
Salindres	1 539	1 566	+ 1.75%
Sénéchas	14	16	+ 14.29%
Servas	60	77	+ 28.33%
Seynes	104	108	+ 3.85%
Soustelle	19	14	- 26.32%
Thoiras	31	29	- 6.45%
Tornac	251	256	+ 1.99%
Vézénobres	751	751	+ 0.00%
<b>Total de 67 Communes</b>	<b>57 246</b>	<b>57 384</b>	<b>+ 0.24%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **indéterminé.**

## 2.4 Volumes facturés

Commune	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Alès	2 184 957	2 028 448	- 7.16%
Anduze	237 791	196 968	- 17.17%
Aujac	1 813	1 920	+ 5.90%
Bagard	66 705	76 626	+ 14.87%
Boisset et Gaujac	70 812	70 191	- 0.88%
Bonnevaux	2 430	1 919	- 21.03%
Boucoiran et Nozières	26 645	31 071	+ 16.61%
Branoux les Taillades	47 890	48 418	+ 1.10%
Brignon	30 021	29 971	- 0.17%
Brouzet les Alès	17 227	12 653	- 26.55%
Castelnau Valence	18 276	14 596	- 20.14%
Cendras	60 522	59 929	- 0.98%
Chambon	3 919	3 615	- 7.76%
Chamborigaud	23 355	25 778	+ 10.37%
Concoules	12 299	12 195	- 0.85%
Corbès	1 825	1 793	- 1.75%
Cruviers Lascours	33 719	40 959	+ 21.47%
Deaux	21 626	20 392	- 5.71%
Euzet	23 027	20 634	- 10.39%
Généralgues	28 859	30 630	+ 6.14%
Géolhac	45 279	38 717	- 14.49%
La Grand'Combe	174 932	165 963	- 5.13%
La Vernarède	16 684	24 046	+ 44.13%
Le Martinet	23 423	23 877	+ 1.94%
Les Mages	95 096	74 600	- 21.55%
Les Plans	16 535	15 023	- 9.14%
Les Salles du Gardon	89 581	88 619	- 1.07%
Laval Pradel	14 413	13 605	- 5.60%
Lézan	64 094	70 134	+ 9.42%
Martignargues	15 589	14 219	- 8.79%
Massanes	12 219	9 331	- 23.64%
Massillargues Atuech	30 851	36 734	+ 19.07%
Méjannes les Alès	28 941	29 829	+ 3.07%
Mialet	18 294	15 896	- 13.11%
Mons	59 054	57 674	- 2.34%
Monteils	7 015	6 834	- 2.58%
Ners	31 333	29 993	- 4.28%
Portes	7 026	7 219	+ 2.75%
Ribaute les Tavernes	83 832	86 189	+ 2.81%
Rousson	157 155	160 405	+ 2.07%

Saint Césaire de Gauzignan	10 057	9 672	
Saint Christol-lez-Alès	281 825	322 621	+ 14.48%
Saint Etienne de l'Olm	4 770	4 112	- 13.79%
Saint Florent sur Auzonnet	41 475	50 239	+ 21.13%
Saint Hilaire de Brethmas	161 416	184 339	+ 14.20%
Saint Hippolyte de Caton	10 758	9 926	- 7.73%
Saint Jean de Ceyrargues	7 658	6 839	- 10.69%
Saint Jean de Serres	17 487	18 968	+ 8.47%
Saint Jean de Valériscle	24 425	17 922	- 26.62%
Saint Jean du Gard	149 914	124 950	- 16.65%
Saint Jean du Pin	28 880	34 861	+ 20.71%
Saint Julien de Cassagnas	26 597	28 077	+ 5.56%
Saint Julien les Rosiers	118 400	125 444	+ 5.95%
Saint Just et Vacquières	10 315	10 770	+ 4.41%
Saint Martin de Valgalgues	176 250	175 481	- 0.44%
Saint Maurice de Cazevieille	30 771	28 281	- 8.09%
Saint Privat des Vieux	219 424	259 238	+ 18.14%
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	8 739	8 739	+ 0.00%
Sainte Cécile d'Andorge	9 551	9 873	+ 3.37%
Salindres	123 787	127 140	+ 2.71%
Sénéchas	482	632	+ 31.12%
Servas	2 239	6 223	+ 177.94%
Seynes	8 313	3 942	- 52.58%
Soustelle	715	643	- 10.07%
Thoiras	1 208	1 267	+ 4.88%
Tornac	23 198	22 239	- 4.13%
Vézénobres	92 504	85 728	- 7.33%
<b>Total de 67 Communes</b>	<b>5 496 222</b>	<b>5 362 174</b>	<b>- 2.44%</b>

## 2.5 Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
-	-	-	-
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes (maximum autorisés) importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Commune de Saint Julien Les Rosiers	147 825	-	-100 %
<b>Total des volumes importés</b>	147 825	-	-100 %

## 2.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique au 31/12/2019 : **7**

(7 au 31/12/2018)

## 2.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

de **1 014 750 m** de linéaire de réseau de collecte

(842 411 m au 31/12/2018)

Un ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Commune d'Alès	5 000 m <sup>3</sup>

## 2.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 73 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. Les fiches des différentes stations sont présentées ci-dessous.

Concernant les STEU en régie, les conformités ont été calculées à partir des données des bilans 24h réalisés par JCM Environnement.

Pour les STEU en DSP, les conformités indiquées sont celles mentionnées dans les RAD fournis par le fermier.

**A titre informatif, les évaluations de la conformité des rejets sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu** et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations...). Cependant, le cas échéant, le nombre de bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence de la STEU sera indiqué.

**Les non-conformités des systèmes d'assainissement, relevées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM30), le cas échéant, seront indiquées dans les fiches STEU ci-dessous.**

## STEU n°1 : STEU Intercommunale – St Hilaire de Brethmas

Code Sandre de la station : 060930259003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée											
Commune d'implantation : Saint Hilaire de Brethmas											
Lieu-dit : Les Treilles											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 90 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 28 060 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 00.03.18 du 23 mars 2000 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		88			
DCO		50				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
MES		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		92			
NGL		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		Compris entre 6 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		Mai-octobre : 2 Novembre-avril : 5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		1				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		85			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 104 bilans	100%	19.20	94.9	3.10	97.8	4.00	97.7	3.30	92.3	0.50	90.6

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°2 : Anduze

Code Sandre de la station : 060930010001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Anduze											
Lieu-dit : Plan des Molles											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>9 000 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 2 068											
Nombre d'habitants raccordés : 3 239											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 1 800 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 97.01.06 du 20 janvier 1997											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Infiltration et Gardon d'Anduze											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		(70) <b>80</b>			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend. %	Conc mg/l	Rend. %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 11 bilans	91%	4.20	96.9	42.90	87.8	34.13	88.8	4.69	94.0	5.95	39.5

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

11 bilans ont été effectués, dont 1 bilan en surcharge hydraulique et non conforme.

### STEU n°3 : Aujac

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décanteur digesteur et lit filtrant											
Commune d'implantation : Aujac											
Lieu-dit : Aujac											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>72 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 40											
Nombre d'habitants raccordés : 61											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du :											
Milieu récepteur du rejet :											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU n°4 : Bagard**

Code Sandre de la station : 060930027002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Bagard											
Lieu-dit : La Rouviérette											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 800 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 535											
Nombre d'habitants raccordés : 1 165											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 626 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008.169.9 du 17 juin 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Carriol											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		Compris entre 5,5 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100%	4.00	98.2	30.00	95.8	5.60	97.7	6.50	91.7	6.10	28.5

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°5 : Boisset et Gaujac

Code Sandre de la station : 060930042001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Boisset et Gaujac											
Lieu-dit : Gaujac-Est											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 500 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 587											
Nombre d'habitants raccordés : 1 198											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 480 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008.29.10 du 29 janvier 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du...											
Milieu récepteur du rejet : Les Granaux											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		< 25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		< 125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		< 35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		< 20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		Compris entre 5,5 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
4 bilans	0%	4.3	98.5	58.3	92.5	14.7	96	25.8	70.2	3	69

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

4 bilans ont été effectués par paramètres.

Non-conforme à l'arrêté préfectoral.

**STEU n°6 : Bonnevaux – Hameau de Bonnevaux**

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre compact EPARCO											
Commune d'implantation : Bonnevaux											
Lieu-dit : Les Balandoues											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 100 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 30											
Nombre d'habitants raccordés : 114											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet :											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU n°7 : Bonnevaux – Nojaret Haut**

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre compact EPARCO											
Commune d'implantation : Bonnevaux											
Lieu-dit : Rousel											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>50 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés :											
Nombre d'habitants raccordés :											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet :											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU n°8 : Bonnevaux – Nojaret Bas**

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre compact EPARCO											
Commune d'implantation : Bonnevaux											
Lieu-dit : Malagrette											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>50 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés :											
Nombre d'habitants raccordés :											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet :											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°9 : Boucoiran et Nozières

Code Sandre de la station : 060930046001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Boucoiran et Nozières											
Lieu-dit : La Lonne											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>800 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 290											
Nombre d'habitants raccordés : 667											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 160 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100%	3.00	99.0	52.25	93.0	4.79	98.0	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°10 : Brignon

Code Sandre de la station : 060930053002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Biologique avec nitrification											
Commune d'implantation : Brignon											
Lieu-dit : Sous Gardon											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 850 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 354											
Nombre d'habitants raccordés : 716											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 170 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 01.06.35 du 28 juin 2001											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2 bilans	0%	47.00	90.7	239.00	83.5	49.00	91.5	68.80	46.2	6.65	50.7

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

2 bilans ont été effectués, dont 1 non conforme.

Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.

- Valeurs rédhitoire en MES
- Dépassement de la valeur de concentration en DCO sur les 2 bilans
- Dépassement de la valeur de concentration en DBO5 sur les 2 bilans
- Dépassement de la valeur moyenne en concentration en NTK
- Le bilan milieu hors étiage n'était pas dans le bilan annuel

## STEU n°11 : Brouzet les Alès

Code Sandre de la station : 060930055002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation : Brouzet les Alès											
Lieu-dit : Camp Redon											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 800 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 210											
Nombre d'habitants raccordés : 366											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 160 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n°2010-6-6 du 6 janvier 2010											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	0%	17.00	58.5	104.00	28.8	21.00	34.4	45.60	2.4	9.30	0.0

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1 bilans réalisés, classé non conforme (rendement MES).

## STEU n°12 : Castelnau Valence

Code Sandre de la station : 060930072001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Castelnau Valence											
Lieu-dit : Traversier											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 250 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 183											
Nombre d'habitants raccordés : 351											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 50 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : ruisseau de Cantarel											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	100%	30.00	88.5	139.00	78.9	85.00	52.0	38.90	51.4	2.60	75.0

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°13 : Cendras

Code Sandre de la station : 060930077003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Cendras											
Lieu-dit : L'Abbaye											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>2 000 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 791											
Nombre d'habitants raccordés : 1 614											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 750 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 96.05.17 du 28 mai 1996 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		50				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		Compris entre 5,5 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
67%	8.35	97.8	58.67	91.0	22.18	94.6	8.45	91.1	2.05	80.3	67%

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**12 bilans ont été effectués, dont 2 bilans en surcharge hydraulique. 4 bilans sont non conformes (hors surcharge hydraulique). Non-conforme à la réglementation nationale et locale.**

## STEU n°14 : Chambon Chamborigaud - La Jasse

Code Sandre de la station : 060930080003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtres Plantés											
Commune d'implantation : Chamborigaud											
Lieu-dit : Clapouses											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 500 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 98											
Nombre d'habitants raccordés : 98											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 75 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2009-342-5 du 08 dec. 2009											
Milieu récepteur du rejet : Broussous, affluent du Luech											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		Compris entre 5,5 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°15 : Chamborigaud - Village Nouvelle

Code Sandre de la station : 060930080001

Caractéristiques générales												
Type de traitement : Disques biologiques												
Commune d'implantation : Chamborigaud												
Lieu-dit : Le Vallon												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 300 EH</b>												
Nombre d'abonnés raccordés : 416												
Nombre d'habitants raccordés : 597												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 260 m <sup>3</sup> /j												
Prescriptions de rejet												
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :												
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 30-2016-03-18-003 du 16 mars 2016												
Milieu récepteur du rejet : Le Luech												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		60	
DCO	200				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		60	
MES	50				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		50	
NGL	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
NTK	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
pH	Compris entre 6 et 8,5				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
Pt	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
Charges reçues par l'ouvrage												
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
3 bilans	100%	7.00	89.6	42.33	82.8	10.93	89.4	24.45	28.0	3.17	19.9	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°16 : Concoules

Code Sandre de la station : 060930090001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : CONCOULES											
Lieu-dit : Pijala											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 700 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 158											
Nombre d'habitants raccordés : 158											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 140 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : 20/11/2008 n° 2008-325-7											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Conne, affluent de la Cèze											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		Compris entre 5,5 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	100%	27.50	93.5	161.00	79.0	43.00	76.5	28.50	19.7	2.20	66.2

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation pour l'année 2019, mise en demeure à venir.**

- Constatation de 2 pollutions milieu récepteur par des boues d'origine organique
- Mauvaises gestions des boues dans les différents bassins
- Refus de dégrillages jetés en fond de parcelle.

## STEU n°17 : Corbès

Code Sandre de la station : 060930094001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation physique											
Commune d'implantation : Corbès											
Lieu-dit : Le Dansadou											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>40 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 13											
Nombre d'habitants raccordés : 24											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°18 : Cruviers Lascours

Code Sandre de la station : 060930053003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation : Brignon											
Lieu-dit : Montredon											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 000 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 346											
Nombre d'habitants raccordés : 667											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 200 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 19 février 2008											
Milieu récepteur du rejet : la Droude											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO <sub>5</sub>	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75						
MES	35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	40		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
pH	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2 bilans	100%	3.50	99.0	40.00	95.1	4.50	98.5	79.05	18.0	8.10	13.0

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°19 : Deaux

Code Sandre de la station : 060930101001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Biologique											
Commune d'implantation : Deaux											
Lieu-dit : Bouzigues											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 750 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 203											
Nombre d'habitants raccordés : 485											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 112,50 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n°93.06.37 du 24 juin 1993											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau des Riasses											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	0%	7.00	98.2	113.00	81.8	34.00	91.4	32.90	61.5	9.20	0.2

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1 bilan effectué, non conforme.

Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.

- Dépassement de la valeur de concentration en DCO par rapport à l'arrêté préfectoral
- Dépassement de la valeur de concentration en MES par rapport à l'arrêté préfectoral
- Bilan milieu n'apparaît pas dans le bilan annuel
- Planning de programmation des bilans non respecté

## STEU n°20 : Euzet

Code Sandre de la station : 060930264003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Jean de Ceyrargues											
Lieu-dit : Sous le Roque											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>800 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 224											
Nombre d'habitants raccordés : 401											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 160 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration											
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Candouillère											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	100%	5.00	98.7	43.00	93.0	6.80	99.1	84.00	0.5	0.70	94.7

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°21 : Générargues Montsauve

Code Sandre de la station : 060930129003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit Bactérien											
Commune d'implantation : Générargues											
Lieu-dit : Montsauve											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 450 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 199											
Nombre d'habitants raccordés : 369											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 90 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : L'Amous											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans 2019	100%	21.20	95.2	150.30	92.6	48.50	96.0	56.50	57.5	10.60	56.8

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°22 : Générargues – Blateiras

Code Sandre de la station : 060930129004

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux et infiltration											
Commune d'implantation : Générargues											
Lieu-dit : Blateiras											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>200 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 85											
Nombre d'habitants raccordés : 157											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 44 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan en 2019	<b>Non conforme</b>	140.00	53.3	520.00	28.6	180.00	30.8	0.00	0.0	0.00	0.0

EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

**STEU n°23 : Génolhac Nouvelle**

Code Sandre de la station : 060930345002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Commune d'implantation : GENOLHAC											
Lieu-dit : Rouvière et Boulet											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 800 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 714											
Nombre d'habitants raccordés : 917											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 360 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : 07/03/2009 AP n° 30-2019-03-07-003 modifiant l'AP 2008-325-7 du 20/11/2008									
Milieu récepteur du rejet : Vallat des Lances, affluent de l'Homol											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		Compris entre 5,5 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/10/18	100%	3.00	96.3	26.00	85.2	3.00	97.7	1.46	94.3	4.05	0.0

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°24 : La Vernarède

Code Sandre de la station : 060930345002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : La Vernarède											
Lieu-dit : Le Planas											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>750 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 300											
Nombre d'habitants raccordés : 300											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 150 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de Broussous											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		Compris entre 5,5 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	100%	3.00	90.9	39.00	62.1	2.80	91.3	11.60	43.4	5.10	0.0

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU n°25 : Le Martinet - Village**

Code Sandre de la station : 060930159001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : MARTINET											
Lieu-dit : Gourmier											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1000 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 344											
Nombre d'habitants raccordés : 534											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 200 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral du 04/06/2010											
Milieu récepteur du rejet : Auzonnet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2 bilans	100%	9.50	95.8	59.00	92.3	18.50	94.3	8.30	91.5	6.30	40.1

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°26 : Le Martinet 2 - Arbousset

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse											
Commune d'implantation : MARTINET											
Lieu-dit : L'Arbousset											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> :											
Nombre d'abonnés raccordés :											
Nombre d'habitants raccordés :											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration :											
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

**STEU n°27 : Les Mages**

Code Sandre de la station : 060930159001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Les Mages											
Lieu-dit : La Clapette											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1000 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 901											
Nombre d'habitants raccordés : 1 527											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 200 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n°98.01.12 du 12/01/98											
<input type="checkbox"/> Déclaration :											
Milieu récepteur du rejet : Auzonnet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11 bilans	91%	3.45	98.4	25.08	95.9	7.60	97.5	19.73	79.1	2.55	69.4

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°28 : Les Plans

Code Sandre de la station : 060930197001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Biodisques											
Commune d'implantation : Les Plans											
Lieu-dit : Prafiar											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 200 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 115											
Nombre d'habitants raccordés : 232											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 40 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008-204-24 du 22 juillet 2008											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		5.5 à 8.5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	0%	8.00	97.1	112.00	80.3	48.00	80.3	16.00	73.6	5.10	19.0

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.**

**- Dépassement de la valeur de concentration avec un rendement épuratoire inférieur à celui demandé dans l'arrêté préfectoral**

## STEU n°29 : Intercommunale Haut Gardon – L'Habitarelle

Code Sandre de la station : 060930132001

Caractéristiques générales												
Type de traitement : Boue activée faible charge												
Commune d'implantation : Les Salles du Gardon												
Lieu-dit : L'Habitarelle												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>11 300 EH</b>												
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé												
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 2 307 m <sup>3</sup> /j												
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 96.0207 du 13 février 1996 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet : Gardon												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
DCO	125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES	35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL	20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
NTK	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
pH	Compris entre 6 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges reçues par l'ouvrage												
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Moyenne sur 24 bilans	38%	5.17	95.2	46.42	86.3	15.44	90.1	41.77	64.4	2.36	79.0	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

24 bilans ont été effectués dont 15 non conformes et 0 bilan en surcharge hydraulique.

**Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne à nouveau le contentieux engagé et la non-conformité du système d'assainissement pour l'année 2019.**

**Action récursoire : nouvelle étape dans cette procédure contentieuse, en adressant à la France, par courrier du 14 mai 2020, un avis motivé de la Commission européenne.**

**Suite à donner.**

## STEU n°30 : Les Salles du Gardon - La Favède

Code Sandre de la station : 060930307001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit bactérien											
Commune d'implantation : Les Salles du Gardon											
Lieu-dit : Le Babarel											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>400 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 80 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Le Gravelongue											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		60			
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 Bilan	100%	31.00	85.9	114.00	79.0	38.00	64.5	39.70	49.8	6.10	34.4

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°31 : Laval Pradel – Hameau du Pradel

Code Sandre de la station : 060930142001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux + filtre à sable											
Commune d'implantation : Laval Pradel											
Lieu-dit : Combe Guiraudenque											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 250 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 50 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2002-67-10 du 8 mars 2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Combe de Guerre											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	100%	3.00	98.4	31.00	94.3	2.00	98.8	40.00	31.3	2.70	57.1

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°32 : Laval Pradel - Mas Dieu

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Laval Pradel											
Lieu-dit : Mas Dieu											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>315 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté préfectoral du 7 mars 2013 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 Bilan	0%	17.00	92.6	143.00	82.3	19.00	91.8	121.20	0.0	13.90	0.0

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1 bilan réalisé, non conforme

## STEU n°33 : Lézan

Code Sandre de la station : 060930147002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Biologique											
Commune d'implantation : Lézan											
Lieu-dit : Mas Vedel											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 1 500 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 735											
Nombre d'habitants raccordés : 1 473											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 300 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 95-08-28 du 28 août 1995											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	Non conforme	4.01	98.0	31.99	94.0	13.35	97.0	10.90	84.0	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.**

**- Non-conformité milieu constaté lors de contrôle terrain**

**- 16,5 % du volume total de la STEU déversé en A2 en 2019 en 2018 aucun déversements n'a été déclaré alors que le total correspond à 38,8% du volume total de la STEU (copie des données du cahier de suivies)**

**- L'infiltration ne se fait plus conformément à l'arrêté préfectoral**

**STEU n°34 : Martignargues**

Code Sandre de la station : 060930158001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Martignargues											
Lieu-dit : Bouissounades											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>220 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 152											
Nombre d'habitants raccordés : 316											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 44 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 90.1103 du 9 novembre 1990											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : la Droude											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		120				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		120				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
4 bilans	25%	33.50	90.5	236.67	71.0	99.33	64.8	26.27	70.1	9.27	14.2

4 bilans ont été effectués, dont 3 bilans non conformes

Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.

- 3 dépassements de la valeur de concentration en MES dont 1 réhibitoire

- 3 Dépassements de la valeur de concentration en DCO

- 1 dépassement de la valeur de concentration en DBO<sub>5</sub>

## STEU n°35 : Massanes

Code Sandre de la station : 060930161001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décanteur-digesteur											
Commune d'implantation : Massanes											
Lieu-dit : Méjanet et les Agaux											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>300 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 104											
Nombre d'habitants raccordés : 192											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 60 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : le Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	0%	110.00	54.2	332.00	48.1	85.00	54.3	84.00	41.3	10.30	27.5

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1 bilan a été effectué, classé non conforme.

**Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.**

- Valeur de concentration rédhibitoire en DBO5
- Dépassement de la valeur de concentration en CDO

## STEU n°36 : Intercommunale Massillargues Atuech - Tornac

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Massillargues Attuech											
Lieu-dit : Le Cigalas											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 700 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 373											
Nombre d'habitants raccordés : 596											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 340 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Autorisation de rejet en date du 15 février 2011 (données SATE)											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Peironnelle											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 3 bilans	67%	3.67	99.2	28.00	97.2	3.93	99.6	97.17	26.3	11.27	24.4

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

3 bilans réalisés, dont 1 non conforme

## STEU n°37 : Méjannes les Alès

Code Sandre de la station : 060930165001

Caractéristiques générales												
Type de traitement : Filière plantée de roseaux												
Commune d'implantation : Méjannes les Alès												
Lieu-dit : Le valat de l'Etang												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 300 EH</b>												
Nombre d'abonnés raccordés : 244												
Nombre d'habitants raccordés : 496												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 490 m <sup>3</sup> /j												
Prescriptions de rejet												
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2010-6-4 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...												
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
DCO	125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES	35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK	30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
pH	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Moyenne sur 2 bilans	100%	3.00	90.0	49.2	63.6	8.5	87.4	25.5	52.7	3.8	69.3	

EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°38 : Mialet

Code Sandre de la station : 06930168001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Commune d'implantation : Mialet											
Lieu-dit : Luziers											
Capacité nominale STEU en EH : <b>2 000 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 305											
Nombre d'habitants raccordés : 350											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 400											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 98.07.26 du 27 juillet 1998 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		90			
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		70			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		Compris entre 6 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	100%	3.00	98.4	25.2	95.8	3.8	98.5	8.6	90.6	6.8	33.2

EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°39 : Mons Célas

Code Sandre de la station : 060930173002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Mons											
Lieu-dit : Célas											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 000 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 281											
Nombre d'habitants raccordés : 610											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 200 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Briançon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100%	3.2	98.7	33	95.2	5.9	98	4.8	93.8	3.3	66.3

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°40 : Mons Village

Code Sandre de la station : 060930173001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Mons											
Lieu-dit : Le Village											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 1 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 229											
Nombre d'habitants raccordés : 498											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 200 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... ...											
Milieu récepteur du rejet : Briançon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100%	3.2	98.8	34.3	95.7	6.1	98.4	5	94.4	4.9	63.8

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°41 : Monteils

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre à sable											
Commune d'implantation : Monteils											
Lieu-dit : Cabanelles											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>100 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 58											
Nombre d'habitants raccordés : 129											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 20 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : infiltration											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°42 : Ners

Code Sandre de la station : 060930188002

Caractéristiques générales												
Type de traitement : Boue activée												
Commune d'implantation : Ners												
Lieu-dit : Le Mail et la Barque												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 000 EH</b>												
Nombre d'abonnés raccordés : 330												
Nombre d'habitants raccordés : 573												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 200 m <sup>3</sup> /j												
Prescriptions de rejet												
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :												
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...												
Milieu récepteur du rejet : le Gardon												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		60	
DCO	200				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		60	
MES	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		50	
NGL	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
NTK	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
pH	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
Pt	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
2 bilans	100%	10.50	95.0	91.50	84.9	39.50	86.0	37.30	39.9	6.35	14.7	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°43 : Portes L'Affenadou

Code Sandre de la station : 060930203002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit bactérien											
Commune d'implantation : Portes											
Lieu-dit : L'Affenadou											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>350 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Le Ruisseau de Broussous											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	0%	3.00	91.9	76.00	47.2	26.00	18.8	15.30	0.0	1.90	0.0

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1 bilan a été effectué, dont 1 bilan le débit entrant dépasse le débit de référence.

**Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.**

**- Le rendement des MES est inférieur au rendement épuratoire demandé dans l'arrêté ministériel**

## STEU n°44 : Portes Village

Code Sandre de la station : 060930203001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit bactérien											
Commune d'implantation : Portes											
Lieu-dit : Salze											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>300 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Le Lévadou											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	0%	5.00	50.0	44.00	32.3	10.00	56.5	22.20	14.3	4.70	4.1

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1 bilan réalisé, non conforme (rendement de traitement insuffisant).

## STEU n°45 : Ribaute les Tavernes

Code Sandre de la station : 060930214003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Ribaute les Tavernes											
Lieu-dit : Lou Pras sous la Roque du Poujoulas											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 500 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 783											
Nombre d'habitants raccordés : 1 760											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 725 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 92.09.05 du 3 septembre 1992 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ..									
Milieu récepteur du rejet : Le Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		≤ 30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		≤ 90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		≤ 40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100%	3.7	97.4	35.7	91.4	6.8	96.2	8.4	84.6	2.9	67.3

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°46 : Rousson - Le Saut du Loup

Code Sandre de la station : 060930159001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Rousson											
Lieu-dit : Le Saut du Loup											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>3 000 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 600 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration :											
Milieu récepteur du rejet :											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12 bilans	100%	3.3	97.8	27.8	93	9.7	95.2	7.8	67.4	1.1	57.4

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU n°47 : Rousson - Fangas**

Code Sandre de la station : 060930159001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Rousson											
Lieu-dit : Pont d'Avène											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>700 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 140 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration :											
Milieu récepteur du rejet :											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	0%	20	95	133	84.2	29	90.7	93.4	15.5	13	0

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU n°48 : Saint Césaire de Gauzignan**

Code Sandre de la station : 06093024001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Saint Césaire de Gauzignan											
Lieu-dit : Fine Cède											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>300 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 122											
Nombre d'habitants raccordés : 284											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 110 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 99-10-48 du 20 octobre 1999											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : la Droude											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO <sub>5</sub>	25		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
DCO	125		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
MES	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		50			
NGL	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NTK	40		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
pH	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
Pt	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	4.3	98.4	29.8	96.7	7.3	98.6	7.2	89.1	2.8	75.7

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°49 : Saint Christol-lez-Alès

Code Sandre de la station : 060930243001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée											
Commune d'implantation : Saint Christol-lez-Alès											
Lieu-dit : Les Vignes											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>8 500 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 2 682											
Nombre d'habitants raccordés : 5 575											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 3 300											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008.29.11 en date du 29 janvier 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Carriol											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		Compris entre 6 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24 bilans	100%	7.9	97.2	62	91.5	30.2	89.6	11.5	77.8	2.4	62.3

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°50 : Saint Etienne de l'Olm

Code Sandre de la station : 0609302450002

Caractéristiques générales												
Type de traitement : Lagunage												
Commune d'implantation : Saint Etienne de l'Olm												
Lieu-dit : Le Vignau												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>230 EH</b>												
Nombre d'abonnés raccordés : 82												
Nombre d'habitants raccordés : 162												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 46												
Prescriptions de rejet												
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Autorisation de rejet en date du 15 février 2002												
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...												
Milieu récepteur du rejet : le Cantanel												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
DCO	125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
MES	35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NGL	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK	40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
pH	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
1 bilan	0%	53	97.8	289	96.7	98	94.0	24.5	70.1	8.5	36.5	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.**

- Dépassement des valeurs de concentration en DBO<sub>5</sub> par rapport à l'arrêté préfectoral

- Dépassement des valeurs de concentration en DCO par rapport à l'arrêté préfectoral

- Dépassement des valeurs de concentration en MES par rapport à l'arrêté préfectoral

## STEU n°51 : Saint Florent sur Auzonnet

Code Sandre de la station : 060930159001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Les Mages											
Lieu-dit : La Clapette											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 300 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 622											
Nombre d'habitants raccordés : 919											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 260											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral du 11/10/1985											
<input type="checkbox"/> Déclaration :											
Milieu récepteur du rejet : Auzonnet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2 bilans	50%	4.00	96.7	27.00	94.6	7.65	93.7	16.99	76.7	1.54	66.6

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU n°52 : Saint Hippolyte de Caton**

Code Sandre de la station : 060930261002

Caractéristiques générales												
Type de traitement : Filtre planté de roseaux												
Commune d'implantation : Saint Hippolyte de Caton												
Lieu-dit : Le Puech de Brune												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>350 EH</b>												
Nombre d'abonnés raccordés : 117												
Nombre d'habitants raccordés : 193												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 70												
Prescriptions de rejet												
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :												
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2008-252-4 en date du 8 septembre 2008												
Milieu récepteur du rejet : le Troubadour												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
DCO	125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES	35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK	40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
pH	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
1 Bilan	100%	3.00	97.3	16.00	93.8	2.00	98.0	31.60	25.8	0.16	96.0	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°53 : Saint Jean de Ceyrargues

Code Sandre de la station : 060930264001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Jean de Ceyrargues											
Lieu-dit : Les Davalades											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 450 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 98											
Nombre d'habitants raccordés : 162											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 90											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2012087-0001 en date du 27 mars 2012											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°54 : Saint Jean de Serres

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Saint Jean de Serres											
Lieu-dit : Camp Maurin											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 500 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 258											
Nombre d'habitants raccordés : 447											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 100											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : le Bay											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 Bilan	0%	48.00	71.8	173.00	63.8	62.00	74.2	40.70	13.4	3.70	31.5

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### 1 Bilan non conforme et en surcharge hydraulique

Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.

- Dépassement de la valeur de concentration DBO<sub>5</sub> par rapport à l'AP
- Dépassement de la valeur de concentration DCO par rapport à l'AP
- Départ de boues importants constatés lors du contrôle de la STEU le 30 juillet 2019

## STEU n°55 : Saint Jean du Gard

Code Sandre de la station : 060930269001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Commune d'implantation : Saint Jean du Gard											
Lieu-dit : Les Fournels											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>5 000 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 1 253											
Nombre d'habitants raccordés : 1 921											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 1 000											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 90.02.14 du 27 février 1990 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		80					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12 bilans	Non conforme	3.2	98.2	40.2	92.1	5.1	97	5.8	91.3	3.7	71

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°56 : Saint Jean du Gard – Falguières (fosse)

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Saint Jean du Gard											
Lieu-dit : Falguières											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>30 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°57 : Saint Julien de Cassagnas

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Saint Julien de Cassagnas											
Lieu-dit : Les Grès et les Claux											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>600 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 302											
Nombre d'habitants raccordés : 555											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 120											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : 24/07/1998 n° 98-07-24											
Milieu récepteur du rejet : Auzonnet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	0%	33.60	89.8	66.00	93.6	16.00	95.6	41.70	54.5	11.00	52.2

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.**

- Dépassement de la valeur de concentration DBO<sub>5</sub> par rapport à l'AP

- Dépassement de la valeur de concentration DCO par rapport à l'AP

- Départ de boues importants constatés lors du contrôle de la STEU le 30 juillet 2019

**STEU n°58 : Saint Just et Vacquières – Maruéjols les Bois**

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit : L'enclos											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 90 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 18 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		150				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 Bilan	0%	5.00	98.8	92.00	89.8	260.00	54.3	42.60	52.5	8.90	27.0

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**1 bilan a été réalisé, il est non conforme et en surcharge hydraulique.**

## STEU n°59 : Saint Just et Vacquières - Village

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit : Plan de Saint Just											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>200 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 40 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES		150		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 Bilan	100%	3.00	99.3	47.00	95.3	8.80	97.5	16.90	86.3	2.20	83.8

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°60 : Saint Just et Vacquières - Hameau de Vacquières

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit : Vacquières											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>40 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°61 : Saint Just et Vacquières - Mas Champion

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit : La Luquette											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 50 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°62 : Saint Maurice de Cazeville

Code Sandre de la station : 060930285002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Maurice de Cazeville											
Lieu-dit : Les Canabières											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 100 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 339											
Nombre d'habitants raccordés : 700											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 220											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2007-183-7 en date du 2 juillet 2007											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet :											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2 Bilan	100%	3.00	98.8	16.50	97.5	2.40	99.1	51.95	35.8	7.10	21.4

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°63 : Saint Privat des Vieux

Code Sandre de la station : 060930294001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée											
Commune d'implantation : Saint Privat des Vieux											
Lieu-dit : Roque Servièrè											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>3 000 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 2 900 m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 01.12.24 en date du 13 décembre 2001 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Avène											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		Compris entre 6 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12 bilans	-	15.3	85.8	67.2	78.7	33.4	78.9	10.1	47.1	0.9	51.3

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne à nouveau le contentieux engagé et la non-conformité du système d'assainissement pour l'année 2019.**

**Action récursoire : nouvelle étape dans cette procédure contentieuse, en adressant à la France, par courrier du 14 mai 2020, un avis motivé de la Commission européenne.  
 Suite à donner.**

## STEU n°64 : Saint Sébastien d'Aigrefeuille

Code Sandre de la station : 060930298001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Sébastien d'Aigrefeuille											
Lieu-dit : Les Druilles											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>350 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 128											
Nombre d'habitants raccordés : 234											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 70											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2007-195-13 du 22 octobre 2007											
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	100%	3.00	99.3	34.00	95.9	34.00	91.4	68.60	43.3	6.50	58.1

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°65 : Salindres

Code Sandre de la station : 060930305001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Commune d'implantation : Salindres											
Lieu-dit : Le Moulinas											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : 5 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 1 566											
Nombre d'habitants raccordés : 2 825											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 3 000											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2002.114.3 du 24 avril 2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Avène											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
pH		Compris entre 6 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12 bilans	100 %	16.4	75.6	76.5	67.8	35.4	65.6	9.3	49	1.3	31.9

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°66 : Servas

Code Sandre de la station : 060930318001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Servas											
Lieu-dit : Prés de Servas											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>100 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 77											
Nombre d'habitants raccordés : 146											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 20											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		150				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 bilan	100%	6.00	95.0	55.00	84.8	14.00	92.9	18.70	41.6	2.80	37.8

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°67 : Seynes

Code Sandre de la station : 060930320002

Caractéristiques générales												
Type de traitement : Filière plantée de roseaux												
Commune d'implantation : Seynes												
Lieu-dit : Les Pradas												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>350 EH</b>												
Nombre d'abonnés raccordés : 108												
Nombre d'habitants raccordés : 155												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 70												
Prescriptions de rejet												
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :												
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2011242-0012 en date du 30 août 2011												
Milieu récepteur du rejet : Alauzene												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
DCO	125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES	35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK	40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
pH	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
1 bilan	100%	4.00	98.7	26.00	94.8	2.00	99.3	67.80	15.6	8.20	28.1	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°68 : Soustelle - La Clédette (Mairie)

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Soustelle											
Lieu-dit : La Clédette											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>40 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°69 : Soustelle Le Sollier

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Soustelle											
Lieu-dit : Le Sollier											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>40 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du											
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°70 : Thoiras La Châtaigneraie

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Thoiras											
Lieu-dit : La Plaine											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>40 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°71 : Thoiras Le Village

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Thoiras											
Lieu-dit : Le Puech											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>40 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°72 : Tornac

Code Sandre de la station : 060930330001

Caractéristiques générales												
Type de traitement : Filière plantée de roseaux												
Commune d'implantation : Tornac												
Lieu-dit : Petit Bosc												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>300 EH</b>												
Nombre d'abonnés raccordés : 90												
Nombre d'habitants raccordés : 155												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 60 m <sup>3</sup> /j												
Prescriptions de rejet												
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 05-346-1 du 12 décembre 2005 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...												
Milieu récepteur du rejet : ruisseau du Puech de la Garde												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO	125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL	20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
pH	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt	-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
1 bilan	100%	3.00	98.7	19.00	97.2	2.00	99.2	47.40	33.1	1.00	88.6	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU n°73 : Vézénobres

Code Sandre de la station : 060930348002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Vézénobres											
Lieu-dit : Les Bousigues											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> : <b>1 600 EH</b>											
Nombre d'abonnés raccordés : 751											
Nombre d'habitants raccordés : 1 485											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j : 685											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2006-39-7 en date du 8 février 2006											
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau des Fraysses											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Nombre de bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2 bilans	Non conforme	5.9	98.9	42.6	97.3	3.6	99.6	51.7	72.5	7.3	67.8

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**Mail de la DDTM 30, datant du 03/09/2020, souligne la non-conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la réglementation locale pour l'année 2019, mise en demeure à venir.**

**- Valeur moyenne de concentration en NTK dépassé**

## 2.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 2.9.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEU Intercommunale (Saint Hilaire de Brethmas)	872.40	911.50
STEU d'Anduze	53.67	77.53
STEU d'Aujac	0.10	0.10
STEU de Bagard	13.00	13.00
STEU de Boisset et Gaujac	13.60	16.50
Bonnevaux Hameau de Bonnevaux	0.10	0.10
Bonnevaux Nojaret Haut	0.10	0.10
Bonnevaux Nojaret Bas	0.10	0.10
STEU de Boucoiran et Nozières	0.19	1.20
STEU de Brignon	6.20	4.26
STEU de Brouzet les Alès	0.00	0.00
STEU de Castelnau Valence	0.68	1.36
STEU de Cendras	3.09	3.64
STEU de Chambon Chamborigaud - La Jasse	0.00	0.00
STEU de Chamborigaud - Village	0.00	3.16
STEU de Concoules	0.02	0.24
STEU de Corbès	0.20	0.24
STEU de Cruviers Lascours	0.00	0.00
STEU de Deaux	2.54	1.20
STEU d'Euzet	0.00	0.00
STEU de Générargues - Montsauve	1.92	2.00
STEU de Générargues - Fosse de Blateiras	1.02	1.00
Génolhac	0.00	0.00
STEU de La Vernarède	0.00	0.00
STEU Le Martinet Village	0.63	2.55
STEU Le Martinet Arbousset	0.10	0.10
STEU Les Mages	14.25	14.54
STEU des Plans	0.72	0.60
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	55.09	73.00
STEU des Salles du Gardon - La Favède	0.06	0.92
STEU de Laval Pradel	0.08	0.00
STEU de Laval Pradel - Mas Dieu	0.06	0.00
STEU de Lézan	10.96	17.80
STEU de Martignargues	0.00	0.00
STEU de Massanes	0.44	0.56

STEU Intercommunale de Massillargues Atuech – Tornac	0.00	
STEU de Méjannes les Alès	0.00	0.00
STEU de Mialet	3.00	2.70
STEU de Mons - Célas	7.80	8.30
STEU de Mons - Village	5.20	5.60
STEU de Monteils	0.00	0.00
STEU de Ners	6.72	3.00
STEU de Portes - L'Affenadou	0.06	0.56
STEU de Portes - Village	0.06	0.40
STEU de Ribaute les Tavernes	14.60	17.80
STEU de Rousson	21.20	26.30
STEU de Saint Césaire de Gauzignan	5.00	3.42
STEU de Saint Christol-lez-Alès	65.50	70.70
STEU de Saint Etienne de l'Olm	0.00	0.00
STEU de Saint Florent sur Auzonnet	1.06	5.26
STEU de Saint Hippolyte de Caton	0.00	0.00
STEU de Saint Jean de Ceyrargues	0.00	0.00
STEU de Saint Jean de Serres	1.56	2.40
STEU de Saint Jean du Gard	34.30	30.70
STEU de Saint Julien de Cassagnas	0.00	0.00
STEU de Falguières (Saint Jean du Gard)	0.20	0.10
STEU de Maruejols les Bois (Saint Just et Vacquières)	0.00	0.00
STEU de Saint Just (Saint Just et Vacquières)	0.00	0.00
STEU du Hameau de Vacquières (Saint Just et Vacquières)	0.00	0.00
STEU du Mas Champion (Saint Just et Vacquières)	0.00	0.00
STEU de Saint Maurice de Cazeveille	0.00	0.00
STEU de Saint Privat des Vieux	26.50	43.40
STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0.00	0.00
STEU de Salindres	22.10	19.60
STEU de Servas	0.00	0.00
STEU de Seynes	0.00	0.00
STEU de La Clédette (Soustelle - la mairie)	0.12	0.12
STEU du Sollier (Soustelle)	0.00	0.00
STEU de La Châtaigneraie (Thoiras)	0.40	0.24
STEU du Village (Thoiras)	0.40	0.24
STEU de Tornac	86.56	0.00
STEU de Vézénobres	0.00	0.00
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>1 353.66</b>	<b>1 388.14</b>

**2.9.2 Quantités de boues évacuées par ouvrages d'épuration**

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEU Intercommunale (Saint Hilaire de Brethmas)	872.40	911.50
STEU d'Anduze	53.67	77.53
STEU d'Aujac	0.10	0.10
STEU de Bagard	13.00	13.00
STEU de Boisset et Gaujac	13.60	16.50
Bonnevaux Hameau de Bonnevaux	0.10	0.10
Bonnevaux Nojaret Haut	0.10	0.10
Bonnevaux Nojaret Bas	0.10	0.10
STEU de Boucoiran et Nozières	0.19	1.20
STEU de Brignon	6.20	4.26
STEU de Brouzet les Alès	0.00	0.00
STEU de Castelnau Valence	0.68	1.36
STEU de Cendras	3.09	3.64
STEU de Chambon Chamborigaud - La Jasse	0.00	0.00
STEU de Chamborigaud - Village	0.00	3.16
STEU de Concoules	0.02	0.24
STEU de Corbès	0.20	0.24
STEU de Cruviers Lascours	0.00	0.00
STEU de Deaux	2.54	1.20
STEU d'Euzet	0.00	0.00
STEU de Générargues - Montsauve	1.92	2.00
STEU de Générargues - Fosse de Blateiras	1.02	1.00
Génolhac	0.00	0.00
STEU de La Vernarède	0.00	0.00
STEU Le Martinet Village	0.63	2.55
STEU Le Martinet Arbousset	0.10	0.10
STEU Les Mages	14.25	14.54
STEU des Plans	0.72	0.60
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	55.09	73.00
STEU des Salles du Gardon - La Favède	0.06	0.92
STEU de Laval Pradel	0.08	0.00
STEU de Laval Pradel - Mas Dieu	0.06	0.00
STEU de Lézan	10.96	17.80
STEU de Martignargues	0.00	0.00
STEU de Massanes	0.44	0.56
STEU Intercommunale de Massillargues Atuech – Tornac	0.00	0.00
STEU de Méjannes les Alès	0.00	0.00

STEU de Mialet	3.00	
STEU de Mons - Célas	7.80	8.30
STEU de Mons - Village	5.20	5.60
STEU de Monteils	0.00	0.00
STEU de Ners	6.72	3.00
STEU de Portes - L'Affenadou	0.06	0.56
STEU de Portes - Village	0.06	0.40
STEU de Ribaute les Tavernes	14.60	17.80
STEU de Rousson	21.20	26.30
STEU de Saint Césaire de Gauzignan	5.00	3.42
STEU de Saint Christol-lez-Alès	65.50	70.70
STEU de Saint Etienne de l'Olm	0.00	0.00
STEU de Saint Florent sur Auzonnet	1.06	5.26
STEU de Saint Hippolyte de Caton	0.00	0.00
STEU de Saint Jean de Ceyrargues	0.00	0.00
STEU de Saint Jean de Serres	1.56	2.40
STEU de Saint Jean du Gard	34.30	30.70
STEU de Saint Julien de Cassagnas	0.00	0.00
STEU de Falguières (Saint Jean du Gard)	0.20	0.10
STEU de Maruejols les Bois (Saint Just et Vacquières)	0.00	0.00
STEU de Saint Just (Saint Just et Vacquières)	0.00	0.00
STEU du Hameau de Vacquières (Saint Just et Vacquières)	0.00	0.00
STEU du Mas Champion (Saint Just et Vacquières)	0.00	0.00
STEU de Saint Maurice de Cazevieille	0.00	0.00
STEU de Saint Privat des Vieux	26.50	43.40
STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0.00	0.00
STEU de Salindres	22.10	19.60
STEU de Servas	0.00	0.00
STEU de Seynes	0.00	0.00
STEU de La Clédette (Soustelle - la mairie)	0.12	0.12
STEU du Sollier (Soustelle)	0.00	0.00
STEU de La Châtaigneraie (Thoiras)	0.40	0.24
STEU du Village (Thoiras)	0.40	0.24
STEU de Tornac	86.56	0.00
STEU de Vézénobres	0.00	0.00
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>1 353.66</b>	<b>1 388.14</b>

### 3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

#### 3.1 Commune d'Alès

##### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	2 400 €
	Part communale	1 000 €	0 €
Participation aux frais de branchement		908,11 € HT	1 250 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.0260 €/m3	
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2007\_13\_12 du Conseil de Communauté en date du 19/11/2007 relative aux frais de branchement
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.936	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle	3.12	0.00	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	3.12	0.00	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.17%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83	42.47	+ 4.01%
<b>Total TTC</b>	<b>254.28 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 5.86%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.12 €/m3</b>	<b>2.24 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.2 Commune d'Anduze

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	1 320,00 € HT	1250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	0.5683 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	10.38 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)		
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	174.336	68.196	- 60.88%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	74.92	- 58.57%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	
Part proportionnelle	-	105.60	
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	10.38	0.00	- 100.00%
Part proportionnelle			
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	10.38	0.00	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	21.55	+ 8.40%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88	39.55	+ 4.41%
<b>Total TTC</b>	<b>229.08 €</b>	<b>237.07 €</b>	<b>+ 3.49%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.91 €/m3</b>	<b>1.98 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.3 Commune d'Aujac

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	43.36 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8700 €/m3	1.0783 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique		
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)		
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	43.36	23.72	- 45.30%
Part proportionnelle	104.40	129.40	+ 23.95%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	147.76	153.12	+ 3.63%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>			
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>			
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	16.58	17.11	+ 3.20%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	34.58	35.11	+ 1.53%
<b>Total TTC</b>	<b>182.34 €</b>	<b>188.23 €</b>	<b>+ 3.23%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.52 €/m3</b>	<b>1.57 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.4 Commune de Bagard

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	2 000 €
	Part communale	600 €	0 €
Participation aux frais de branchement		908,11 €HT	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.2700 €/m3	
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle	32.40	0.00	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	32.40	0.00	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	26.07	24.47	- 6.15%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	44.07 €	42.47 €	- 3.64%
<b>Total TTC</b>	<b>286.80 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>- 6.15%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.39 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.5 Commune de Boisset et Gaujac

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 € HT	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)		
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>			
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.18%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83	42.47	+ 4.02%
<b>Total TTC</b>	<b>251.16 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 7.17%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.09 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.6 Commune de Bonnevaux

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2018,50 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	40.80 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.9200 €/m3	1.1093 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique		
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)		
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	40.80	23.72	- 41.86%
Part proportionnelle	110.40	133.12	+ 20.59%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	151.20	156.84	+ 3.73%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>			
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>			
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	16.92	17.48	+ 3.33%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	34.92	35.48	+ 1.61%
<b>Total TTC</b>	<b>186.12 €</b>	<b>192.32 €</b>	<b>+ 3.33%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.55 €/m3</b>	<b>1.60 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.7 Commune de Boucoiran et Nozières

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
8Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	3 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.6783 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.54 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7100 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.1982 €/m3	
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	81.40	- 7.44%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	88.12	- 6.67%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.54	17.00	+ 16.92%
Part proportionnelle	85.20	105.60	+ 23.94%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	99.74	122.60	+ 22.92%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle	23.78	0.00	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	23.78	0.00	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	21.22	22.87	+ 7.81%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	39.22	40.87	+ 4.22%
<b>Total TTC</b>	<b>257.16 €</b>	<b>251.59 €</b>	<b>- 2.17%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.14 €/m3</b>	<b>2.10 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.8 Commune de Branoux les Taillades

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	51.00 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.2200 €/m3	0.7083 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	51.00	6.72	- 86.82%
Part proportionnelle	146.40	85.00	- 41.94%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	197.40	91.72	- 53.54%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	21.54	23.23	+ 7.85%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	39.54	41.23	+ 4.28%
<b>Total TTC</b>	<b>236.94 €</b>	<b>255.55 €</b>	<b>+ 7.85%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.97 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.13 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.9 Commune de Brignon

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 800 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	0.5683 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	5.00 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.2000 €/m3	
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	174.34	68.20	- 60.88%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	74.92	- 58.57%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	5.00		- 100.00%
Part proportionnelle	24.00		- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	29.00		- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	20.38	21.55	+ 5.74%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	38.38	39.55	+ 3.05%
<b>Total TTC</b>	<b>248.20 €</b>	<b>237.07 €</b>	<b>- 4.48%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.07 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1.98 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.10 Commune de Brouzet les Alès

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.0600 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-		
Part proportionnelle	-		
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-		
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	7.20	0.00	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	7.20	0.00	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	18.08	20.54	+ 13.58%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	36.08	38.54	+ 6.81%
<b>Total TTC</b>	<b>224.10 €</b>	<b>243.91 €</b>	<b>+ 8.84%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.87 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.03 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.11 Commune de Castelnau Valence

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 900 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	5.00 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.1200 €/m3	
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	5.00		- 100.00%
Part proportionnelle	14.40		- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	19.40		- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	21.82	22.34	+ 2.38%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	39.82	40.34 €	+ 1.31%
<b>Total TTC</b>	<b>240.04 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 2.36%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.00 €/m3</b>	<b>2.05 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.12 Commune de Cendras

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	51.00 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.2200 €/m3	0.7083 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	51.00	6.72	- 86.82%
Part proportionnelle	146.40	85.00	- 41.94%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	197.40	91.72	- 53.54%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	21.54	23.23	+ 7.85%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	39.54 €	41.23 €	+ 4.28%
<b>Total TTC</b>	<b>236.94 €</b>	<b>255.55 €</b>	<b>+ 7.85%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.97 €/m3</b>	<b>2.13 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.13 Commune de Chambon

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	20.70 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.9800 €/m3	0.9953 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)		
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	20.70	23.72	+ 14.59%
Part proportionnelle	117.60	119.44	+ 1.56%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	138.30	143.16	+ 3.51%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>			
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	15.63	16.12	+ 3.11%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	33.63 €	34.12 €	+ 1.44%
<b>Total TTC</b>	<b>171.93 €</b>	<b>177.27 €</b>	<b>+ 3.11%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.43 €/m3</b>	<b>1.48 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.14 Commune de Chamborigaud

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	35.70 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8200 €/m3	0.1783 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)		
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	35.70	0.00	- 100.00%
Part proportionnelle	98.40	21.40	- 78.25%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	134.10	21.40	- 84.04%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>			
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	15.21	16.20	+ 6.51%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	33.21	34.20 €	+ 2.98%
<b>Total TTC</b>	<b>167.31 €</b>	<b>178.20 €</b>	<b>+ 6.50%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.39 €/m3</b>	<b>1.49 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.15 Commune de Concoules

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.5100 €/m3	
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)		
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0.00	0.00	+ 0.00%
Part proportionnelle	61.20	0.00	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	61.20	0.00	- 100.00%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>			
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	6.12	12.26	+ 100.33%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	24.12 €	30.26 €	+ 25.46%
<b>Total TTC</b>	<b>85.32 €</b>	<b>152.86 €</b>	<b>+ 79.16%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>0.71 €/m3</b>	<b>1.27 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.16 Commune de Corbès

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 €HT	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	0.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.0000 €/m3	0.0000 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.936	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>			
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.17%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83	42.47	+ 4.01%
<b>Total TTC</b>	<b>251.16 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 7.17%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.09 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.17 Commune de Cruviers Lascours

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.0900 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.336	181.656	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	10.80	0.00	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	10.80	0.00	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	22.34	+ 12.35%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88	40.34	+ 6.48%
<b>Total TTC</b>	<b>229.50 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 7.07%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.91 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.05 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.18 Commune de Deaux

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants

		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	3 500 €
	Part communale	2 100 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	0.5683 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	1.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.0500 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	174.34	68.20	- 60.88%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	74.92	- 58.57%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	1.00	0.00	- 100.00%
Part proportionnelle	6.00	0.00	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	7.00	0.00	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.98	21.55	+ 7.86%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.98	39.55	+ 4.13%
<b>Total TTC</b>	<b>225.80 €</b>	<b>237.07 €</b>	<b>+ 4.99%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.88 €/m3</b>	<b>1.98 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.19 Commune d'Euzet

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	25.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.5000 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	25.00	-	- 100.00%
Part proportionnelle	60.00	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	85.00	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	18.08	20.54	+ 13.58%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	36.08	38.54	+ 6.81%
<b>Total TTC</b>	<b>301.90 €</b>	<b>243.91 €</b>	<b>- 19.21%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.52 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.03 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.20 Commune de Générargues

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	3 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	22.17 €	22.69 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.5543 €/m3	0.5594 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	22.17	22.69	+ 2.35%
Part proportionnelle	66.52	67.13	+ 0.92%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	88.69	89.82	+ 1.28%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	20.11	21.19	+ 5.38%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	38.11	39.19	+ 2.84%
<b>Total TTC</b>	<b>221.21 €</b>	<b>233.11 €</b>	<b>+ 5.38%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.84 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1.94 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.21 Commune de Génolhac

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	1 000,00 € HT	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	30.60 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.0700 €/m3	0.3883 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	30.60	6.72	+ 100.00%
Part proportionnelle	128.40	46.60	- 63.71%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	159.00	53.32	- 66.47%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	15.90	17.59	+ 10.64%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	33.90 €	35.59 €	+ 4.99%
<b>Total TTC</b>	<b>192.90 €</b>	<b>211.51 €</b>	<b>+ 9.65%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.61 €/m3</b>	<b>1.76 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.22 Commune de La Grand'Combe

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	51.00 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.2200 €/m3	0.7083 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	51.00	6.72	- 86.82%
Part proportionnelle	146.40	85.00	- 41.94%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	197.40	91.72	- 53.54%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	21.54	23.23	+ 7.85%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	39.54 €	41.23 €	+ 4.28%
<b>Total TTC</b>	<b>236.94 €</b>	<b>255.55 €</b>	<b>+ 7.85%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.97 €/m3</b>	<b>2.13 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.23 Commune de La Vernarède

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	51.00 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.2200 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	51.00	23.72	- 53.49%
Part proportionnelle	146.40	181.66	+ 24.08%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	197.40	205.38	+ 4.04%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	21.54	22.34	+ 3.70%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	39.54 €	40.34 €	+ 2.02%
<b>Total TTC</b>	<b>236.94 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 3.70%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.97 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.05 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.24 Commune de Le Martinet

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	18.36 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.0200 €/m3	1.0163 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	18.36	23.72	+ 29.19%
Part proportionnelle	122.40	121.96	- 0.36%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	140.76	145.68	+ 3.49%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	15.88	16.37	+ 3.10%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	33.88	34.37	+ 1.45%
<b>Total TTC</b>	<b>174.64 €</b>	<b>180.04 €</b>	<b>+ 3.10%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.46 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1.50 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.25 Commune de Les Mages

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	15.30 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.6600 €/m3	-
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	15.30	-	- 100.00%
Part proportionnelle	79.20	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.50	-	- 100.00%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	11.25	14.06	+ 24.98%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	29.25	32.06	+ 9.61%
<b>Total TTC</b>	<b>123.75 €</b>	<b>154.66 €</b>	<b>+ 24.98%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.03 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1.29 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.26 Commune de Les Plans

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	3 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.8	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	22.34	+ 12.35%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88	40.34	+ 6.48%
<b>Total TTC</b>	<b>218.70 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 12.35%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.82 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.05 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.27 Commune Les Salles du Gardon

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	51.00 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.2200 €/m3	0.7083 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	51.00	6.72	- 86.82%
Part proportionnelle	146.40	85.00	- 41.94%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	197.40	91.72	- 53.54%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.6	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60 €	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	21.54	23.23	+ 7.85%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	39.54 €	41.23 €	+ 4.28%
<b>Total TTC</b>	<b>236.94 €</b>	<b>255.55 €</b>	<b>+ 7.85%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.97 €/m3</b>	<b>2.13 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.28 Commune de Laval Pradel

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	51.00 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.2200 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	51.00	23.72	- 53.49%
Part proportionnelle	146.40	181.66	+ 24.08%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	197.40	205.38	+ 4.04%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	21.54	22.34	+ 3.70%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	39.54 €	40.34 €	+ 2.02%
<b>Total TTC</b>	<b>236.94 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 3.70%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.97 €/m3</b>	<b>2.05 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.29 Commune de Lézan

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.43 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.1900 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	8.83 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.1100 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.43	17.00	+ 17.81%
Part proportionnelle	142.80	105.60	- 26.05%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	157.23	122.60	- 22.03%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	8.83	-	- 100.00%
Part proportionnelle	13.20	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	22.03	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	27.85	24.47	- 12.13%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	45.85 €	42.47 €	- 7.37%
<b>Total TTC</b>	<b>319.52 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>- 15.76%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.66 €/m3</b>	<b>2.24 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.30 Commune de Martignargues

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	3 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.2200 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	0.00	-	-
Part proportionnelle	26.40	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	26.40	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	22.34	+ 12.35%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88	40.34	+ 6.48%
<b>Total TTC</b>	<b>245.10 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 0.25%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.04 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.05 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.31 Commune de Massanes

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	0.5683 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	174.34	68.20	- 60.88%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	74.92	- 58.57%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	18.08	19.75	+ 9.24%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	36.08	37.75	+ 4.63%
<b>Total TTC</b>	<b>216.90 €</b>	<b>235.27 €</b>	<b>+ 8.47%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.81 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1.96 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.32 Commune de Massillargues Atuech

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	900 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.3400 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	40.80	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	40.80	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	18.08	20.54	+ 13.58%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	36.08	38.54	+ 6.81%
<b>Total TTC</b>	<b>257.70 €</b>	<b>243.91 €</b>	<b>- 5.35%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.15 €/m3</b>	<b>2.03 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.33 Commune de Méjannes les Alès

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	3 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	33.97 €	34.16 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.0531 €/m3	1.0531 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.1000 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	33.97	34.16	+ 0.56%
Part proportionnelle	126.37	126.37	+ 0.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	160.34	160.53	+ 0.12%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	0.00	-	-
Part proportionnelle	12.00	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	12.00	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	28.48	28.26	- 0.75%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	46.48	46.26	- 0.46%
<b>Total TTC</b>	<b>313.23 €</b>	<b>310.90 €</b>	<b>- 0.75%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.61 €/m3</b>	<b>2.59 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.34 Commune de Mialet

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 €HT	1 250,00 €HT

Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.17%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83	42.47	+ 4.01%
<b>Total TTC</b>	<b>251.16 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 7.17%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.09 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.35 Commune de Mons

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 €HT	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.1560 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	0.00	-	-
Part proportionnelle	18.72	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	18.72	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	24.71	24.47	- 0.97%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	42.71	42.47	- 0.56%
<b>Total TTC</b>	<b>271.76 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>- 0.95%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.26 €/m3</b>	<b>2.24 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.36 Commune de Monteils

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	4 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	0.5683 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	174.34	68.20	- 60.88%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	74.92	- 58.57%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	21.55	+ 8.40%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88 €	39.55 €	+ 4.41%
<b>Total TTC</b>	<b>218.70 €</b>	<b>237.07 €</b>	<b>+ 8.40%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.82 €/m3</b>	<b>1.98 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.37 Commune de Ners

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.1500 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	18.00	0.00	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	18.00	0.00	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	22.34	+ 12.35%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88	40.34	+ 6.48%
<b>Total TTC</b>	<b>236.70 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 3.81%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.97 €/m3</b>	<b>2.05 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.38 Commune de Portes

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	51.00 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.2200 €/m3	0.7083 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	51.00	6.72	- 86.82%
Part proportionnelle	146.40	85.00	- 41.94%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	197.40	91.72	- 53.54%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	21.54	23.23	+ 7.85%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	39.54 €	41.23 €	+ 4.28%
<b>Total TTC</b>	<b>236.94 €</b>	<b>255.55 €</b>	<b>+ 7.85%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.97 €/m3</b>	<b>2.13 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.39 Commune de Ribaute les Tavernes

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 €HT	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.17%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83	42.47	+ 4.01%
<b>Total TTC</b>	<b>251.16 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 7.17%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.09 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.40 Commune de Rousson

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	45.36 €	45.59 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.9978 €/m3	0.9978 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	45.36	45.59	+ 0.51%
Part proportionnelle	119.74	119.74	+ 0.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	165.10	165.33	+ 0.14%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	27.75	28.74	+ 3.57%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	45.75	46.74	+ 2.17%
<b>Total TTC</b>	<b>305.26 €</b>	<b>316.17 €</b>	<b>+ 3.57%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.54 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.63 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.41 Commun de Saint Césaire de Gauzignan

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	62.21 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.7625 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	62.21	17.00	- 72.67%
Part proportionnelle	211.50	105.60	- 50.07%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	273.71	122.60	- 55.21%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	38.61	24.47	- 36.63%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	56.61	42.47	- 24.98%
<b>Total TTC</b>	<b>424.74 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>- 36.63%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3.54 €/m3</b>	<b>2.24 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.42 Commune de Saint Christol-lez-Alès

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 800 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 € HT	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.1000 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_02\_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	0.00	-	-
Part proportionnelle	12.00	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	12.00	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.17%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83	42.47	+ 4.01%
<b>Total TTC</b>	<b>263.16 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 2.29%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.19 €/m3</b>	<b>2.24 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.43 Commune de Saint Etienne de l'Olm

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	4 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	50.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	50.00	-	- 100.00%
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	50.00	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	22.34	+ 12.35%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88 €	40.34 €	+ 6.48%
<b>Total TTC</b>	<b>268.70 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>- 8.55%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.05 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.44 Commune de Saint Florent sur Auzonnet

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	20.40 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.9200 €/m3	0.9333 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	20.40	23.72	+ 16.27%
Part proportionnelle	110.40	112.00	+ 1.45%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	130.80	135.72	+ 3.76%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	14.88	15.37	+ 3.30%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	32.88 €	33.37 €	+ 1.50%
<b>Total TTC</b>	<b>163.68 €</b>	<b>169.09 €</b>	<b>+ 3.30%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.36 €/m3</b>	<b>1.41 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.45 Commune de Saint Hilaire de Brethmas

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 €HT	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.3000 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	0.00	-	-
Part proportionnelle	36.00	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	36.00	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	26.43	24.47	+ 7.41%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	44.43	42.47	- 4.41%
<b>Total TTC</b>	<b>290.76 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>- 7.43%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.42 €/m3</b>	<b>2.24 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.46 Commune de Saint Hippolyte de Caton

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	4 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	0.5680 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.4000 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	174.34	68.16	- 60.90%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	74.88	- 58.59%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	48.00	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	48.00	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	21.55	+ 8.38%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88	39.55	+ 4.40%
<b>Total TTC</b>	<b>266.70 €</b>	<b>237.03 €</b>	<b>- 11.12%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.22 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1.98 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.47 Commune de Saint Jean de Ceyrargues

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	2 400 €
	Part communale	1 000 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	5.50 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.4000 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	5.50	-	- 100.00%
Part proportionnelle	48.00	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	53.50	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	22.34	+ 12.35%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88 €	40.34 €	+ 6.48%
<b>Total TTC</b>	<b>272.20 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>- 9.73%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.27 €/m3</b>	<b>2.05 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.48 Commune de Saint Jean de Serres

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	3 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.0500 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.666	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	6.00	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	6.00	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	22.34	+ 12.35%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88	40.34	+ 6.48%
<b>Total TTC</b>	<b>224.70 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 9.35%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.87 €/m3</b>	<b>2.05 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.49 Commune de Saint Jean de Valériscle

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	40.80 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7300 €/m3	0.1283 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	40.80	6.72	- 83.53%
Part proportionnelle	87.60	15.40	- 82.42%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	128.40	22.12	- 82.78%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	14.64	16.27	+ 11.14%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	32.64	34.27	+ 5.00%
<b>Total TTC</b>	<b>161.04 €</b>	<b>178.99 €</b>	<b>+ 11.15%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.34 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1.49 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.50 Commune de Saint Jean du Gard

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	200 €
Participation aux frais de branchement	908,11 € HT	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.17%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83	42.47	+ 4.01%
<b>Total TTC</b>	<b>251.16 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 7.17%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.09 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.51 Commune de Saint Jean du Pin

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 € HT	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.5800 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	69.60	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	69.60	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	29.79	24.47	- 17.86%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	47.79	42.47	- 11.13%
<b>Total TTC</b>	<b>327.72 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>- 17.87%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.73 €/m3</b>	<b>2.24 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.52 Commune de Saint Julien de Cassagnas

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 800 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	51.00 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.0800 €/m3	0.5683 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	51.00	6.72	- 86.82%
Part proportionnelle	129.60	68.20	- 47.38%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.60	74.92	- 58.52%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.86	21.55	+ 8.52%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.86	39.55	+ 4.47%
<b>Total TTC</b>	<b>218.46 €</b>	<b>237.07 €</b>	<b>+ 8.52%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.82 €/m3</b>	<b>1.98 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.53 Commune de Saint Julien les Rosiers

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 205,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	25.50 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.2800 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	25.50	6.72	- 73.65%
Part proportionnelle	153.60	97.38	- 36.60%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	179.10	104.10	- 41.88%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.71	24.47	+ 24.15%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.71	42.47	+ 12.62%
<b>Total TTC</b>	<b>216.81 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 24.15%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.81 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.54 Commune de Saint Just et Vacquières

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 134 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	22.34	+ 12.35%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88	40.34	+ 6.48%
<b>Total TTC</b>	<b>218.70 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 12.35%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.82 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.05 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.55 Commune de Saint Martin de Valgalgues

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 €HT	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.17%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83	42.47	+ 4.01%
<b>Total TTC</b>	<b>251.16 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 7.17%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.09 €/m3</b>	<b>2.24 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.56 Commune de Saint Maurice de Cazeville

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	0.5683 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.1300 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	174.34	68.20	- 60.88%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	74.92	- 58.57%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	14.00	-	- 100.00%
Part proportionnelle	15.60	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	29.60	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	21.55	+ 8.40%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88 €	39.55 €	+ 4.41%
<b>Total TTC</b>	<b>248.30 €</b>	<b>237.07 €</b>	<b>- 4.52%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.07 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1.98 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.57 Commune de Saint Privat des Vieux

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 € HT	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.5543 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	66.52	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	66.52	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.17%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83 €	42.47 €	+ 4.01%
<b>Total TTC</b>	<b>317.67 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>- 15.27%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.65 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.58 Commune de Saint Sébastien d'Aigrefeuille

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.3000 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	36.00	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	36.00	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	23.48	22.34	- 4.86%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	41.48	40.34	- 2.65%
<b>Total TTC</b>	<b>258.30 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>- 4.87%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.13 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.05 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.59 Commune de Sainte Cécile d'Andorge

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	51.00 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.2200 €/m3	0.7083 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	51.00	6.72	- 86.82%
Part proportionnelle	146.40	85.00	- 41.94%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	197.40	91.72	- 53.54%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	21.54	23.23	+ 7.85%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	39.54 €	41.23 €	+ 4.28%
<b>Total TTC</b>	<b>236.94 €</b>	<b>255.55 €</b>	<b>+ 7.85%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.97 €/m3</b>	<b>2.13 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.60 Commune de Salindres

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 € HT	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	17.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.1500 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	17.00	-	- 100.00%
Part proportionnelle	18.00	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	35.00	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	26.33	24.47	- 7.06%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	44.33	42.47	- 4.20%
<b>Total TTC</b>	<b>289.66 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>- 7.07%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.41 €/m3</b>	<b>2.24 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.61 Commune de Sénéchas

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 500 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	36.72 €	0.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.5400 €/m3	0.0000 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	36.72	-	- 100.00%
Part proportionnelle	64.80	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	101.52	-	- 100.00%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	17.00	+ 100.00%
Part proportionnelle	-	105.60	+ 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	122.60	+ 100.00%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	11.95	14.06	+ 17.64%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	29.95	32.06	+ 7.04%
<b>Total TTC</b>	<b>131.47 €</b>	<b>154.66 €</b>	<b>+ 17.64%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.10 €/m3</b>	<b>1.29 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.62 Commune de Servas

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

• **Facture d'assainissement type (D204.0)**

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	22.34	+ 12.35%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88	40.34	+ 6.48%
<b>Total TTC</b>	<b>218.70 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 12.35%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.82 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.05 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.63 Commune de Seynes

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	19.88	22.34	+ 12.35%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	37.88	40.34	+ 6.48%
<b>Total TTC</b>	<b>218.70 €</b>	<b>245.71 €</b>	<b>+ 12.35%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.82 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.05 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.64 Commune de Soustelle

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 € HT	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17.00	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.17%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83	42.47	+ 4.01%
<b>Total TTC</b>	<b>251.16 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 7.17%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.09 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.65 Commune de Thoiras

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	2 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	908,11 € HT	1 250,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.52 €	17.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8449 €/m3	0.8800 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	14.52	17	+ 17.08%
Part proportionnelle	101.39	105.60	+ 4.15%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	115.91	122.60	+ 5.77%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	22.83	24.47	+ 7.17%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	40.83	42.47	+ 4.01%
<b>Total TTC</b>	<b>251.16 €</b>	<b>269.17 €</b>	<b>+ 7.17%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.09 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.24 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.66 Commune de Tornac

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	3 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	2 018,50 €HT

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	23.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	1.4528 €/m3	1.5138 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du conseil municipal de Tornac, séance du 5 mars 2019 relative à la redevance communale d'assainissement 2019

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	23.72	+ 266.05%
Part proportionnelle	174.34	181.66	+ 4.20%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	180.82	205.38	+ 13.58%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	-	-	-
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	-	-	-
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	18.08	20.54	+ 13.58%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	36.08	38.54	+ 6.81%
<b>Total TTC</b>	<b>216.90 €</b>	<b>243.91 €</b>	<b>+ 12.46%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.81 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.03 €/m<sup>3</sup></b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

### 3.67 Commune de Vézénobres

#### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	3 000 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	6.48 €	6.72 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.7328 €/m3	0.8115 €/m3
Autre : .....		-	-
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	21.94 €	22.47 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0.8776 €/m3	0.8987 €/m3
<b>Part communale</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	5.00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0.3300 €/m3	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.1500 €/m3	0.1500 €/m3
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2018\_10\_06 du Conseil de Communauté en date du 13/12/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

## Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	6.48	6.72	+ 3.70%
Part proportionnelle	87.94	97.38	+ 10.74%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	94.42	104.10	+ 10.26%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	21.94	22.47	+ 2.42%
Part proportionnelle	105.31	107.84	+ 2.40%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	127.25	130.31	+ 2.41%
<b>Part communale</b>			
Part fixe annuelle	5.00	-	- 100.00%
Part proportionnelle	39.60	-	- 100.00%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la commune</b>	44.60	-	- 100.00%
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA si service assujetti	23.97	25.24	+ 5.32%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	+ 0.00%
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	41.97	43.24	+ 3.04%
<b>Total TTC</b>	<b>308.23 €</b>	<b>277.66 €</b>	<b>- 9.92%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.57 €/m3</b>	<b>2.31 €/m3</b>	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

#### 4. Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées (investissement et fonctionnement)	4 381 010.87	5 450 172.69	+ 24.40%
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations (+/-)	-	-	-
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>4 381 010.87</b>	<b>5 450 172.69</b>	+ 24.40%
Recettes de raccordement	14 350.23	20 307.36	+ 41.51%
Prime de l'Agence de l'Eau	412 728.25	307 671.27	- 25.45%
Contribution au titre des eaux pluviales			-
Recettes liées aux travaux			-
Contribution exceptionnelle du budget général			-
PAC conservées par Alès Agglomération	1 019 809.00	1 500 000.00	+ 47.09%
<b>Total autres recettes</b>	<b>1 446 887.48</b>	<b>1 827 978.63</b>	+ 26.34%
<b>Total des recettes</b>	<b>5 827 898.35</b>	<b>7 278 151.32</b>	+ 24.88%

#### 5. Recettes des exploitants (si contrat de délégation)

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	3 261 320.00	3 770 654.00	+ 15.62%
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	-
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>3 261 320.00</b>	<b>3 770 654.00</b>	+ 15.62%
Recettes liées aux travaux	213 705.00	237 577.00	+ 11.17%
Produits accessoires	150 933.00	139 631.00	- 7.49%
<b>Total autres recettes</b>	<b>364 638.00</b>	<b>377 208.00</b>	+ 3.45%
<b>Total des recettes</b>	<b>3 625 958.00</b>	<b>4 147 862.00</b>	+ 14.39%

## 6. Indicateurs de performance

### 6.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est **indéterminé**.

### 6.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 :

Commune	2018	2019
Alès	71	71
Anduze	10	25
Aujac	-	25
Bagard	71	71
Boisset et Gaujac	71	71
Bonnevaux	-	25
Boucoiran et Nozières	30	30
Branoux les Taillades	15	25
Brignon	10	25
Brouzet les Alès	10	25
Castelnau Valence	10	25
Cendras	15	25
Chambon	-	25
Chamborigaud	-	25
Concoules	-	25
Corbès	71	71
Cruviers Lascours	10	25
Deaux	10	25
Euzet	10	25
Généralgues	15	25
Génolhac	-	25
La Grand'Combe	15	25
La Vernarède	15	25
Le Martinet	-	25
Les Mages	-	25
Les Plans	10	25
Les Salles du Gardon	15	25
Laval Pradel	15	25
Lézan	30	30

Martignargues	10	
Massanes	10	25
Massillargues Attuech	10	25
Méjannes les Alès	70	70
Mialet	71	71
Mons	71	71
Monteils	0	25
Ners	10	25
Portes	15	25
Ribaute les Tavernes	71	71
Rousson	-	25
Saint Césaire de Gauzignan	30	30
Saint Christol-lez-Alès	71	71
Saint Etienne de l'Olm	10	25
Saint Florent sur Auzonnet	-	25
Saint Hilaire de Brethmas	71	71
Saint Hippolyte de Caton	10	25
Saint Jean de Ceyrargues	10	25
Saint Jean de Serres	10	25
Saint Jean de Valérisclé	-	25
Saint Jean du Gard	71	71
Saint Jean du Pin	71	71
Saint Julien de Cassagnas	10	25
Saint Julien les Rosiers	-	25
Saint Just et Vacquières	10	25
Saint Martin de Valgalgues	71	71
Saint Maurice de Cazevieille	10	25
Saint Privat des Vieux	71	71
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	10	25
Sainte Cécile d'Andorge	15	25
Salindres	71	71
Sénéchas	10	25
Servas	10	25
Seynes	10	25
Soustelle	71	71
Thoiras	71	71
Tornac	0	25
Vézénobres	70	70

### 6.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents, qui doit être établi par la Police de l'Eau et qui doit être adressé à l'exploitant en vertu de l'article n° 22 de l'Arrêté du 21 juillet 2015, **n'a pas été communiqué au Maître d'Ouvrage** à la date d'établissement du présent rapport.

### 6.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU, qui doit être établi par la Police de l'Eau et qui doit être adressé à l'exploitant en vertu de l'article n° 22 de l'Arrêté du 21 juillet 2015, **n'a pas été communiqué au Maître d'Ouvrage** à la date d'établissement du présent rapport.

### 6.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2019 l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration, qui doit être établi par la Police de l'Eau et qui doit être adressé à l'exploitant en vertu de l'article n° 22 de l'Arrêté du 21 juillet 2015 **n'a pas été communiqué au Maître d'Ouvrage** à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception de cet indicateur à la date d'établissement du présent rapport, nous présentons ci-dessous un tableau des **indicateurs approchés** de conformité des ouvrages par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut).

**Pour rappel, la conformité à la directive européenne n'est à présent plus évaluée.**

Conformité réglementaire des rejets	A l'Arrêté Préfectoral
STEU Intercommunale (Saint Hilaire de Brethmas)	100
STEU d'Anduze	100
STEU de Cendras	0
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	0
STEU Les Mages	100
STEU de Mialet	100
STEU de Saint Christol-lez-Alès	100
STEU de Saint Jean du Gard	0
STEU de Saint Privat des Vieux	100
STEU de Salindres	100

### 6.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

*tMS : tonne de matière sèche*

**Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.**

(100 % en 2018)

Cf. ci-dessous les fiches boues par station.

### 6.6.1 STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	911.50
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>911.50</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.2 STEU d'Anduze

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	77,53
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>77,53</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.3 STEU d'Aujac

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0,10</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.4 STEU de Bagard

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	13.00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>13.00</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.5 STEU de Boisset et Gaujac

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	16.50
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>16.50</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.6 STEU de Bonnevaux – Hameau de Bonnevaux

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0,10</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.7 STEU de Bonnevaux – Nojaret Haut

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0,10</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.8 STEU de Bonnevaux – Nojaret Bas

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0,10</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.9 STEU de Boucoiran et Nozières

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		1.20

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.10 STEU de Brignon

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,26
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		4,26

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.11 STEU de Brouzet les Alès

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.12 STEU de Castelnau Valence

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,36
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		1,36

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.13 STEU de Cendras

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,64
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>3,64</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.14 STEU de Chambon Chamborigaud - La Jasse

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 6.6.15 STEU de Chamborigaud - Village

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,16
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>3,16</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 6.6.16 STEU de Concoules

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,24
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0,24</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

**6.6.17 STEU de Corbès**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.24
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0.24</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

**6.6.18 STEU de Cruviers Lascours**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.19 STEU de Deaux

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		1.20

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.20 STEU d'Euzet

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.21 STEU de Générargues Montsauve

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2.00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>2.00</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.22 STEU de Générargues Blateiras

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>1.00</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 6.6.23 STEU de Génolhac

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 6.6.24 STEU de La Vernarède

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.25 STEU Le Martinet Village

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,55
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		2,55

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.26 STEU Le Martinet Arbousset

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		0,10

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 6.6.27 STEU Les Mages

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	14,54
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		14,54

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 6.6.28 STEU des Plans

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.60
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		0.60

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 6.6.29 STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	73.00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>73.00</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 6.6.30 STEU des Salles du Gardon La Favède

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.92
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0.92</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.31 STEU de Laval Pradel Hameau du Pradel

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.32 STEU de Laval Pradel Mas Dieu

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.33 STEU de Lézan

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	17,80
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		17,80

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.34 STEU de Martignargues

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.35 STEU de Massanes

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,56
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		0,56

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.36 STEU Intercommunale Massillargues Atuech - Tornac

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.37 STEU de Méjannes les Alès

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.38 STEU de Mialet

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2.70
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		2.70

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.39 STEU de Mons Célas

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8.30
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>8.30</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.40 STEU de Mons Village

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5.60
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>5.60.0</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.41 STEU de Monteils

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.42 STEU de Ners

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3.00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		3.00

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.43 STEU de Portes L'Affenadou

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,56
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0,56</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.44 STEU de Portes Village

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,40
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0,40</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.45 STEU de Ribaute les Tavernes

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	17.80
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>17.80</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.46 STEU de Rousson Le Saut du Loup

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	26.30
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>26.30</b>

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.47 STEU de Rousson Fangas

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.48 STEU de Saint Césaire de Gauzignan

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3.40
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		3.40

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.49 STEU de Saint Christol-lez-Alès

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	70.70
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		70.70

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.50 STEU de Saint Etienne de l'Olm

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.51 STEU de Saint Florent sur Auzonnet

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5,26
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		5,26

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.52 STEU de Saint Hippolyte de Caton

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 6.6.53 STEU de Saint Jean de Ceyrargues

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 6.6.54 STEU de Saint Jean de Serres

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2.40
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		2.40

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.55 STEU de Saint Jean du Gard

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	30.70
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		30.70

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.56 STEU de Saint Julien de Cassagnas

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.57 STEU de Falguières - Saint Jean du Gard

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		0.10

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.58 STEU de Maruejols les Bois - Saint Just et Vacquières

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.59 STEU de Saint Just - Saint Just et Vacquières

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.60 STEU du Hameau de Vacquières - Saint Just et Vacquières

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.61 STEU du Mas Champion - Saint Just et Vacquières

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.62 STEU de Saint Maurice de Cazeville

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.63 STEU de Saint Privat des Vieux

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	43.40
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		43.40

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.64 STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.65 STEU de Salindres

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	19.60
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		19.60

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.66 STEU de Servas

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.67 STEU de Seynes

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.68 STEU de La Clédette – Soustelle (Mairie)

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,12
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		0,12

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.69 STEU du Sollier - Soustelle

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.70 STEU de La Châtaigneraie - Thoiras

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.24
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		0.24

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.71 STEU du Village - Thoiras

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.24
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		0.24

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.72 STEU de Tornac

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 6.6.73 STEU de Vézénobres

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 6.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Commune ou contrat	2018	2019
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	0.05 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Anduze	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Aujac	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Bonnevaux	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Boucoiran et Nozières	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Branoux les Taillasses	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Brignon	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Brouzet les Alès	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Castelnau Valence	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Cendras	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Chambon	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Chamborigaud	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Concoules	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Cruviers Lascours	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Deaux	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Euzet	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Généralgues	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Génolhac	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
La Grand'Combe	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
La Vernarède	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants

Le Martinet	-	
Les Mages	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Les Plans	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Les Salles du Gardon	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Laval Pradel	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Lézan	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Martignargues	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Massanes	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Massillargues Atuech	1.71 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Méjannes les Alès	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Monteils	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Ners	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Portes	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Rousson	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Césaire de Gauzignan	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Etienne de l'Olm	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Florent sur Auzonnet	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Hippolyte de Caton	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Jean de Ceyrargues	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Jean de Serres	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Jean de Valérisclé	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Julien de Cassagnas	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Julien les Rosiers	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Just et Vacquières	6.53 unité(s) pour 1000 habitants	7.39 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Maurice de Cazevieille	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Sainte Cécile d'Andorge	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Sénéchas	-	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Servas	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Seynes	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Tornac	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants
Vézénobres	0.00 unité(s) pour 1000 habitants	0.00 unité(s) pour 1000 habitants

## 6.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes. Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Commune ou contrat	Nombre de points noirs 2018	Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau 2018	Nombre de points noirs 2019	Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau 2019
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	21	4,02	8	1.52
Anduze	6	130,38	6	13.04
Aujac	-	-	0	0.00
Bonnevaux	-	-	0	0.00
Boucoiran et Nozières	0	0,00	0	0.00
Branoux les Taillades	0	0,00	0	0.00
Brignon	0	0,00	1	15.81
Brouzet les Alès	1	31,25	0	0.00
Castelnau Valence	1	26,80	1	26.80
Cendras	0	0,00	0	0.00
Chambon	-	-	0	0.00
Chamborigaud	-	-	0	0.00
Concoules	-	-	0	0.00
Cruviers Lascours	0	0,00	0	0.00
Deaux	0	0,00	0	0.00
Euzet	1	11,40	1	11.40
Généralgues	1	11,70	1	11.70
Génolhac	-	-	0	0.00
La Grand'Combe	0	0,00	0	0.00
La Vernarède	0	0,00	0	0.00

Le Martinet	-	-		
Les Mages	-	-	0	0.00
Les Plans	0	0,00	0	0.00
Les Salles du Gardon	0	0,00	0	0.00
Laval Pradel	0	0,00	0	0.00
Lézan	0	0,00	0	0.00
Martignargues	1	23,92	1	22.96
Massanes	2	50,44	2	50.44
Massillargues Attuech	1	8,06	1	8.06
Méjannes les Alès	1	14,20	1	14.20
Monteils	0	0,00	0	0.00
Ners	1	16,67	1	16.67
Portes	0	0,00	0	0.00
Rousson	0	0,00	0	0.00
Saint Césaire de Gauzignan	0	0,00	0	0.00
Saint Etienne de l'Olm	0	0,00	0	0.00
Saint Florent sur Auzonnet	-	-	0	0.00
Saint Hippolyte de Caton	1	31,25	1	31.25
Saint Jean de Ceyrargues	0	0,00	0	0.00
Saint Jean de Serres	0	0,00	0	0.00
Saint Jean de Valérisclé	-	-	3	23.72
Saint Julien de Cassagnas	-	-	3	43.86
Saint Julien les Rosiers	-	-	0	0.00
Saint Just et Vacquières	0	0,00	0	0.00
Saint Maurice de Cazevieille	0	0,00	0	0.00
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0	0,00	0	0.00
Sainte Cécile d'Andorge	0	0,00	0	0.00
Sénéchas	-	-	0	0.00
Servas	0	0,00	0	0.00
Seynes	0	0,00	0	0.00
Tornac	0	0,00	0	0.00
Vézénobres	0	0,00	0	0.00

## 6.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport,

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé,

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	1,441	1,200	1,173	4,389	2,330	2,184

Au cours des 5 derniers exercices 11,276 km de linéaire de réseau ont été renouvelés, pour un linéaire de réseau total de 1 015, 750 km.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

**Pour l'exercice 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,22 %.**

(Exercice 2018 : 0,25 %)

## 6.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué),

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure,

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans conformes exercice 2018	Nombre de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019
STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	104	104	100 %	100 %
STEU d'Anduze	11	11	92 %	91 %
STEU de Cendras	10	12	83 %	67 %
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	12	24	50 %	38 %
STEU Les Mages	-	10	-	91 %
STEU de Mialet	13	12	100 %	92 %
STEU de Saint Christol-lez-Alès	24	24	100 %	100 %
STEU de Saint Jean du Gard	12	0	67 %	75 %
STEU de Saint Privat des Vieux	6	12	50 %	90 %
STEU de Salindres	11	12	90 %	100 %

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

**Conformité des performances des équipements d'épuration :**

Commune ou contrat	Exercice 2018	Exercice 2019
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	97 %	99 %
Anduze	92 %	91 %
Cendras	83 %	67 %
Les Mages	-	91 %
Les Salles du Gardon	50 %	38 %

### 6.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Commune	2018	2019
Alès	100	100
Anduze	20	20
Aujac	-	20
Bagard	30	30
Boisset et Gaujac	30	30
Bonnevaux	-	20
Boucoiran et Nozières	20	20
Branoux les Taillades	90	90
Brignon	0	20
Brouzet les Alès	0	20
Castelnau Valence	0	20
Cendras	90	90
Chambon	-	20
Chamborigaud	-	20
Concoules	-	20
Corbès	30	30
Cruviers Lascours	0	20
Deaux	0	20
Euzet	0	20
Généralgues	20	20
Génohac	-	20
La Grand'Combe	90	90
La Vernarède	90	90
Le Martinet	-	20
Les Mages	-	20
Les Plans	0	02
Les Salles du Gardon	90	90
Laval Pradel	90	90
Lézan	20	20
Martignargues	0	20
Massanes	0	20
Massillargues Attuech	0	20
Méjannes les Alès	20	20
Mialet	30	30
Mons	30	30
Monteils	0	20
Ners	20	20

Portes	90	
Ribaute les Tavernes	30	30
Rousson	50	50
Saint Césaire de Gauzignan	20	20
Saint Christol-lez-Alès	100	100
Saint Etienne de l'Olm	0	20
Saint Florent sur Auzonnet	-	20
Saint Hilaire de Brethmas	100	100
Saint Hippolyte de Caton	0	20
Saint Jean de Ceyrargues	0	20
Saint Jean de Serres	0	20
Saint Jean de Valérisclé	-	20
Saint Jean du Gard	100	100
Saint Jean du Pin	30	30
Saint Julien de Cassagnas	-	20
Saint Julien les Rosiers	-	20
Saint Just et Vacquières	0	20
Saint Martin de Valgagues	100	100
Saint Maurice de Cazevieille	0	20
Saint Privat des Vieux	100	100
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0	20
Salindres	100	100
Sénéchas	-	20
Servas	0	20
Seynes	0	20
Soustelle	30	30
Thoiras	30	30
Tornac	0	20
Vézénobres	20	20

### 6.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256,2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	55 297 481, 10	57 669 809, 86
Epargne brute annuelle en €	5 179 318, 18	5 750 696, 73
Durée d'extinction de la dette en années	10, 68	10, 03

### 6.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit, Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 01/01/2019 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Commune ou contrat	2018	2019
Moyenne sur les communes en régie : Anduze, Aujac, Bonnevaux, Boucoiran et Nozières, Branoux les Taillades, Brignon, Brouzet lès Alès, Castelnau Valence, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Cruviers Lascours, Deaux, Cendras, Euzet, Génolhac, La Grand'Combe, La Vernarède, Le Martinet, Les Mages, Les Plans, Les Salles du Gardon, Laval Pradel, Martignagues, Massanes, Massillargues Atuech, Monteils, Ners, Portes, Rousson, Saint Etienne de l'Olm, St Hippolyte de Caton, St Jean de Ceyrargues, St Jean de Serres, St Jean de Valériscle, St Julien de Cassagnas, St Julien les Rosiers, St Just et Vacquières, St Maurice de Cazevieille, St Sébastien d'Aigrefeuille, St Cecile d'Andorge, Sénéchas, Servas, Seynes, Tornac	1.11%	1.50%
DPS Ex Grand Alès - Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif : Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	0.61%	0.55%
Généralgues	3.43%	3.01%
Lézan	2.96%	2.98%
Méjannes les Alès	0.42%	0.65%
Saint Césaire de Gauzignan	0.62%	5.30%
Vézénobres	2.29%	0.12%

## 6.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Commune ou contrat	2018	2019
DPS Ex Grand Alès - Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif : Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	0.06 u / 1000 abonnés	0.03 u / 1000 abonnés
Ex Pays Grand'Combien (Branoux les Taillades, Cendras, La Grand'Combe, La Vernarède, Les Salles du Gardon, Laval Pradel, Portes et Sainte Cécile d'Andorge)	2.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Anduze	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Aujac	-	0.00 u / 1000 abonnés
Bonnevaux	-	0.00 u / 1000 abonnés
Boucoiran et Nozières	0,00 u / 1 000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Brignon	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Brouzet les Alès	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Castelnau Valence	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Chambon	-	0.00 u / 1000 abonnés
Chamborigaud	-	0.00 u / 1000 abonnés
Concoules	-	0.00 u / 1000 abonnés
Cruviers Lascours	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Deaux	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Euzet	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Généralgues	0,00 u / 1 000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Génolhac	-	0.00 u / 1000 abonnés
Le Martinet	-	0.00 u / 1000 abonnés
Les Mages	-	0.00 u / 1000 abonnés
Les Plans	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Lézan	9.68 u / 1000 abonnés	12.24 u / 1000 abonnés
Martignargues	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Massanes	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Massillargues Atuech	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Méjannes les Alès	0,00 u / 1 000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Monteils	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Ners	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Rousson	0.65 u / 1000 abonnés	0.63 u / 1000 abonnés
Saint Césaire de Gauzignan	0,00 u / 1 000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Saint Etienne de l'Olm	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le 20/10/2020

ID : 030-213001092-20210111-DE2021003-DE

Saint Florent sur Auzonnet	-	
Saint Hippolyte de Caton	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Saint Jean de Ceyrargues	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Saint Jean de Serres	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Saint Jean de Valérisclé		0.00 u / 1000 abonnés
Saint Just et Vacquières	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Saint Julien de Cassagnas	-	0.00 u / 1000 abonnés
Saint Julien les Rosiers	-	0.00 u / 1000 abonnés
Saint Maurice de Cazevieille	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Sénéchas	-	0.00 u / 1000 abonnés
Servas	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Seynes	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Tornac	0.00 u / 1000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés
Vézénobres	0,00 u / 1 000 abonnés	0.00 u / 1000 abonnés

## 7. Financement des investissements

### 7.1 Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financier € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 399 006,90 €	2 998 666,52 €
Montants des subventions en €	260 405,75 €	215 017,49 €
Montants des contributions du budget général en €	-	-

### 7.2 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	55 297 481, 10	57 669 809,86
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	2 955 764, 59
	En intérêts	1 798 555, 45
		3 217 471,27
		1 819 352,74

### 7.3 Amortissements

	Exercice 2018	Exercice 2019
Dotations aux amortissements en €	1 704 187,75	3 278 785,58

**7.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

Projets 2020 à l'étude	Montants prévisionnels en € TTC
Pour toutes les communes – Travaux de réhabilitation et de grosses réparations du réseau d'assainissement collectif de la Communauté Alès Agglomération	4 100 000
Pour toutes les communes – Diagnostics et études	1 050 000
Pour toutes les communes – Travaux sur ouvrages	150 000

**7.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
-	-	-

## **8. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***8.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207,0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL)

**1 568 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, par les délégataires, soit **0,0004 €/m<sup>3</sup>** pour l'année 2019.

(Exercice 2018 : 1 978,39 € soit 0,0003 €/m<sup>3</sup>)

### ***8.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. article L 1115-1-1 du C.G.C.T.)***

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

**Sans objet**

## 9. Tableau récapitulatif des indicateurs

	Indicateurs descriptifs des services	Valeur 2018	Valeur 2019
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées.	93 373 habitants	106 476 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	7	7
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 353.66	1 388.14
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Variable selon les communes	Variable selon les communes
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte	Indéterminé	Indéterminé
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 02/05/06	En attente Police de l'Eau	En attente Police de l'Eau
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3/06/1994 modifié par le décret du 02/05/06	En attente Police de l'Eau	En attente Police de l'Eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2/05/06	En attente Police de l'Eau	En attente Police de l'Eau
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	1 978.39 €	1 568 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.25 %	0,22 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	10.68	10.03
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P258.1	Taux de réclamations	Variable selon les communes	Variable selon les communes